

Rapport d'activité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

2018

agence.eau-loire-bretagne.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Édition : avril 2019

Plus de
13 MILLIONS
d'habitants



Plus de
6 800
COMMUNES



336 communautés de communes
36 départements, 8 régions

2 600
KILOMÈTRES
de littoral



190
REPRÉSENTANTS
des différents utilisateurs
d'eau siègent au comité de bassin



305 AGENTS
permanents au 31/12/18
au siège de l'agence de l'eau à
Orléans et dans les 5 délégations



55 SAGE
pour une gestion
locale de l'eau



7 900
ACTIONS

400

MILLIONS D'EUROS D'AIDES
engagées pour l'eau et les milieux aquatiques



Édito

Page 3 Véritable partenaire de la reconquête de la qualité de l'eau, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a investi 400 millions d'euros d'aides en 2018 pour l'eau et les milieux aquatiques

Le cadre de l'action

Page 4 Le bassin Loire-Bretagne, territoire de l'eau
Page 5 L'agence de l'eau
Page 6 Le conseil d'administration
Page 7 Le comité de bassin
Page 8 Sdage 2016-2021: la stratégie pour le bon état des eaux
Page 9 2018 : les moments forts

Les aides de l'agence pour l'eau et les milieux aquatiques...

Page 10 Du 10^e au 11^e programme
Page 12 Réduire les sources de pollution
Page 14 Traiter les pollutions
Page 17 Pour la qualité des milieux aquatiques
Page 20 Pour l'équilibre des ressources en eau
Page 21 Pour l'eau destinée à la consommation humaine
Page 22 Pour le littoral et le milieu marin
Page 24 Pour une approche territoriale et partenariale
Page 26 Pour une solidarité urbain-rural
Page 27 L'engagement de l'agence dans les contrats de plan État-Régions
Page 28 Pour l'accès à l'eau dans les pays en développement
Page 30 Pour connaître et partager les données
Page 32 Pour informer, sensibiliser

L'agence de l'eau dans les régions...

Page 34 Du mont Gerbier de Jonc à la pointe du Finistère
Page 35 En Allier-Loire amont
Page 36 En Centre-Loire
Page 37 En Poitou-Limousin
Page 38 Dans les territoires de Maine-Loire-Océan
Page 39 En Armorique

Les moyens d'action et les ressources humaines

Page 40 Les redevances
Page 43 La réalisation du budget 2018
Page 45 Les ressources humaines
Page 46 Organigramme

« Véritable partenaire de la reconquête de la qualité de l'eau, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a investi 400 millions d'euros d'aides en 2018 pour l'eau et les milieux aquatiques. »

Martin Gutton,

Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Pour atteindre un maximum de cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes littorales en bon état, l'agence de l'eau Loire-Bretagne mobilise les acteurs, privilégie l'action préventive, aide les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques et donne la priorité à l'investissement.

Depuis trois ans, l'effort d'investissement des acteurs de l'eau n'a pas faibli et il n'a jamais été aussi élevé dans notre bassin.

Grâce à son programme d'intervention, largement revu en 2015, l'agence de l'eau a apporté, en 2018, 400 millions d'euros d'aides pour l'eau et les milieux aquatiques.

Au total depuis 6 ans, l'agence a investi plus de 2 milliards d'euros dans le cadre du 10^e programme d'intervention (2013-2018). Elle a accompagné des projets répondant notamment aux orientations européennes et gouvernementales, en matière de biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

L'année 2018 a été l'année des 50 ans du comité de bassin ; celui-ci a montré, en adoptant le 26 avril 2018 un plan d'adaptation au changement climatique, qu'il était pleinement engagé dans la préparation de l'avenir. Forme ancienne et originale de démocratie participative, il s'est emparé des débats nationaux en contribuant activement aux Assises de l'eau.



© Emmanuel Goudeau

Le conseil d'administration s'est mobilisé sur la préparation du nouveau programme d'intervention (2019-2024). Conformément à la volonté du Ministre chargé de l'écologie, ce programme sera plus sélectif, incitatif et territorialisé. Outil de mutualisation et de solidarité, il aura une attention particulière pour les territoires les plus fragiles.

Enfin, il revient à l'agence de l'eau de poursuivre sa modernisation, dans un souci constant de mieux répondre aux attentes de nos concitoyens.

Les agences de l'eau ont lancé cette année, avec l'appui de la direction de l'eau et de la biodiversité, un chantier conjoint de mutualisation à six, visant à préserver leur action sur le terrain et optimiser leur fonctionnement interne.

Ce rapport d'activité vous permettra de mieux connaître notre établissement et son action sur le terrain, au plus près des territoires et des collectivités locales.

Je vous souhaite une nouvelle fois bonne lecture !

Martin Gutton

LE CADRE
DE L'ACTIONLe bassin
Loire-Bretagne,
territoire de l'eau

REPÈRES 2018

— Des sources de la Loire et
de l'Allier jusqu'à la pointe
du Finistère

- 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain
- Plus de 13 millions d'habitants
- 336 communautés de communes, d'agglomérations ou métropoles et plus de 6 800 communes (au 31 décembre 2018)
- 8 régions et 36 départements en tout ou partie
- 3 entités géographiques :
 - le bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes (117 800 km²)
 - les bassins de la Vilaine et des côtières bretons (29 700 km²)
 - les bassins côtiers vendéens et du Marais poitevin (8 900 km²)
- 2 600 km de côtes
- La Loire (1 012 km de long) et 135 000 km de cours d'eau
- Des nappes souterraines importantes, très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- De nombreuses zones humides
- Un territoire à l'empreinte rurale marquée
- Une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante. —

> Président du comité de bassin :

Thierry Burlot,
vice-président du conseil
régional de Bretagne.

> Présidente du conseil
d'administration :

Marie-Hélène Aubert,
inspectrice générale
de l'administration du
développement durable.

> Directeur général de l'agence
de l'eau : **Martin Gutton**,
ingénieur général des ponts,
des eaux et des forêts.> Compte financier 2018 : Plus de
416 millions d'euros en dépenses
et **389 millions d'euros** encaissés
en recettes.

> Effectif au 31 décembre :

305 agents permanents.

> L'agence de l'eau est certifiée
Iso 9001:2015 sur l'ensemble de
son périmètre d'activité.

ÉCLAIRAGE

Gérer l'eau par bassin
hydrographique

La loi sur l'eau de 1964 a créé 6 grands bassins en France métropolitaine, auxquels s'ajoutent les bassins de la Corse, de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de Mayotte. Dans chaque bassin, le comité de bassin fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau et l'agence de l'eau finance les actions de protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



L'agence de l'eau

—→ *L'agence de l'eau est un établissement public du ministère chargé de l'écologie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de l'eau.*

— Une mission d'intérêt général

L'agence de l'eau apporte aux élus et aux usagers du bassin une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente pour :

- lutter contre les pollutions de toute nature,
- gérer la ressource en eau et satisfaire les usages,
- préserver les équilibres écologiques et les milieux aquatiques.

— Des instruments économiques

Dotée de l'autonomie financière, l'agence est un outil d'incitation et de solidarité. Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et elle attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun.

Les redevances sont définies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Elles sont perçues auprès des consommateurs et des acteurs économiques en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement.

Ces redevances sont mutualisées dans le cadre de la solidarité de bassin et permettent à l'agence de l'eau d'apporter des subventions aux collectivités, aux acteurs économiques, aux associations... qui agissent pour préserver les milieux aquatiques et les ressources en eau du bassin Loire-Bretagne.

Un programme pluriannuel d'intervention précise les assiettes et les taux des redevances d'une part, les aides financières d'autre part. Ce programme est approuvé par le comité de bassin et adopté par le conseil d'administration. Le plafond global des redevances est fixé par la loi.

— 305 personnes au service de l'eau et des milieux aquatiques

L'agence de l'eau, c'est 305 collaborateurs permanents mobilisés au service public de l'environnement au siège à Orléans et dans cinq délégations territoriales. Le contrat d'objectifs et de performance 2013-2018 conclu avec le ministre chargé de l'écologie définit les objectifs de l'agence et en fixe les cibles. —

ÉCLAIRAGE

Les fondements législatifs

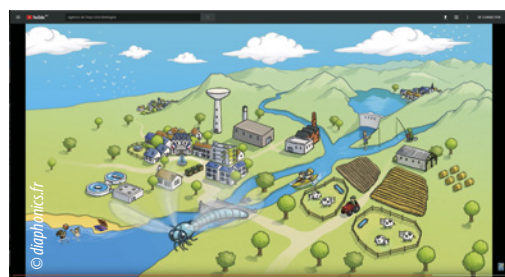
16 décembre 1964 — la loi « relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution » crée au niveau de chaque bassin ou groupement de bassins un comité de bassin et une agence, à l'époque « financière de bassin », dotée de l'autonomie financière et chargée de faciliter « les diverses actions d'intérêt commun au bassin ou au groupe de bassins ».

3 janvier 1992 — la loi sur l'eau institue les Sdage et les Sage (schémas directeurs et schémas d'aménagement et de gestion des eaux).

23 octobre 2000 — la directive cadre sur l'eau étend à l'ensemble des grands bassins européens les principes d'une planification de la gestion de l'eau et de l'application du principe pollueur-payeur.

30 décembre 2006 — la loi sur l'eau et les milieux aquatiques réforme les redevances des agences de l'eau et précise les objectifs principaux d'intervention.

8 août 2016 — la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages conforte la politique des agences de l'eau en faveur de la restauration des milieux naturels humides.



SUR LA TOILE

Agence de l'eau Loire-Bretagne, qui sommes-nous ?

Dans le bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin et l'agence de l'eau mettent en œuvre le Sdage pour préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques...

1 min. 38 pour introduire le bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin, le Sdage et l'agence de l'eau.

<https://www.youtube.com/user/EauLoireBretagne>



Le conseil d'administration

—→ *Composé de 35 membres, dont 11 représentants des usagers, 11 représentants des collectivités et 11 représentants de l'État, il anime la mise en œuvre du programme 2013-2018 et la préparation du futur programme 2019-2024.*

- **Le 11 janvier** : le conseil approuve le budget initial 2018, l'adaptation financière du 10^e programme d'intervention, la gestion des priorités d'engagement pour 2018, le plan d'orientation à l'évaluation des interventions de l'agence en faveur des zones humides, le financement d'investissements agro-environnementaux en 2017 dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan écophyto.
- **Le 15 mars** : il approuve le compte financier 2017, une adaptation financière du 10^e programme (report d'autorisations), le contrat d'objectifs 2013-2018, les contrôles internes budgétaire et comptable, l'appel à initiatives 2017-2018 pour la biodiversité, le protocole d'alliance « Territoires engagés pour la biodiversité ».
- **Le 28 juin** : Il est informé sur les travaux de mutualisation inter-agences et valide le premier budget rectificatif, les demandes de remise de majoration supérieures à 76 000 euros pour retard de paiement des redevances.
- **Le 20 septembre** : Il approuve le projet de 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024 et le transmet au comité de bassin pour avis conforme. Il prend connaissance du bilan social 2017 et du calendrier d'élaboration du contrat d'objectifs et de performance 2019-2024.
- **Le 4 octobre** : à la suite du comité de bassin, il valide les volets redevances et interventions du 11^e programme de l'agence de l'eau.



- **Le 30 octobre** : il approuve les règles générales d'attribution et de versement des aides pour le 11^e programme d'intervention, les modalités d'attribution des aides et des coûts plafonds, le budget rectificatif de 2018 n°2, le projet d'adaptation du 10^e programme (relatif à la clôture) après avis conforme du comité de bassin, le budget initial 2019, les modalités de gestion de la transition entre le 10^e et le 11^e programme d'intervention.
- **Le 28 novembre** : il valide l'adaptation du 10^e programme d'intervention.
- **Le 11 décembre** : il approuve le report d'engagements sur les dotations 2019, la délégation de compétence au directeur général, les documents-types liés au 11^e programme, la liste des systèmes d'assainissement prioritaires au 11^e programme pour la période 2019-2021, la liste des établissements industriels prioritaires au 11^e programme pour la période 2019-2021, le plan d'orientation suite à l'évolution des opérations collectives de l'agence de l'eau, le plan d'orientation suite à l'évolution de la politique de l'agence de l'eau, enfin le mandat pour l'évaluation des interventions de l'agence de l'eau en faveur de la réduction des pollutions des milieux aquatiques. —

4 COMMISSIONS

- > Aides
- > Budget
- > Évaluation
- > Programme



PAROLE À...

Marie-Hélène Aubert,

présidente du conseil d'administration, gouverneure du conseil mondial de l'eau, inspectrice générale au Conseil Général de l'environnement et du développement durable et membre de l'Autorité environnementale

Le 20 septembre 2018, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne a adopté à l'unanimité le 11^e programme d'intervention pour les 6 années qui viennent. C'est une excellente nouvelle parce que le contexte n'était pas si facile avec des contraintes budgétaires accrues. Grâce à la concertation, grâce à un travail très patient de tous nos membres,

des commissions et de toutes les parties prenantes nous avons réussi à construire un programme recentré sur les priorités, c'est-à-dire les objectifs de la directive cadre sur l'eau. Le 11^e programme d'intervention de l'agence est certainement plus sélectif, fixe des priorités claires, reste très incitatif par les niveaux des taux d'aide accordés.

Nous avons besoin de faire connaître les actions de l'agence de l'eau, la façon dont elle construit son programme et de faire sans doute encore plus de communication, de pédagogie et de bien expliquer à tous les intéressés comment nous fonctionnons, les objectifs que nous devons atteindre et surtout comment ils peuvent y prendre part.

Le comité de bassin

→ *Parlement de l'eau, le comité de bassin est le lieu de la concertation et de la planification. Il est composé de 190 membres représentant toutes les parties prenantes de la gestion de l'eau.*

Le comité de bassin est consulté sur les grandes options de la politique de l'eau dans le bassin.

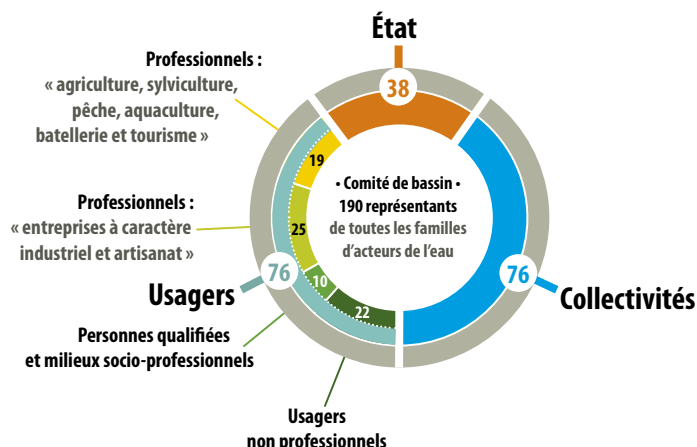
Les temps forts du comité de bassin en 2018 :

- **le 26 avril** : célébration des 50 ans du comité de bassin, adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin et d'une motion pour le maintien de la capacité d'intervention de l'agence de l'eau.
- **en juin** : dans le cadre du premier volet des Assises de l'eau, organisation de trois réunions d'échanges entre les membres du comité de bassin. Élargies à tous les acteurs de l'eau, elles ont eu lieu à Vichy, Rennes et Blois.
- **le 5 juillet** : accueil de Monsieur Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire pour un bilan d'étape des Assises de l'eau ; accueil d'une délégation laotienne, dont le vice-ministre des Ressources naturelles et de l'environnement.
- **le 4 octobre** : approbation du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau 2019-2024 et formulation d'un avis conforme sur les redevances du 11^e programme.
- **le 28 novembre** : avis favorable sur le bilan intermédiaire du programme de mesures 2016-2021, sur les grands principes pour la mise à jour du Sdage et du programme de mesures, et délibération sur l'adaptation du 10^e programme (clôture).

2018, c'est aussi l'adoption de :

- > 2 projets de Sage (Layon-Aubance-Louet, Sarthe-aval)
- > 5 programmes d'actions et de prévention contre les inondations d'intention (agglomération riomoise, vals d'Authion et de la Loire, Loire aval, littoral sud-Finistère et agglomération clermontoise).

LES 190 MEMBRES DU COMITÉ DE BASSIN



12 COMMISSIONS

Six commissions thématiques...

- > Communication et action internationale,
- > Finances et programmation,
- > Inondations-plan Loire,
- > Littoral,
- > Milieux naturels
- > Planification.

...et six commissions territoriales

- > Allier-Loire amont,
- > Loire aval et côtiers vendéens,
- > Loire moyenne,
- > Mayenne-Sarthe-Loir,
- > Vienne et Creuse,
- > Vilaine et côtiers bretons.

© Christophe Brochier



PAROLE À...

Thierry Burlot, président du comité de bassin, vice-président de la région Bretagne

Le 10^e programme prend fin en décembre 2018. Cette année a été particulièrement dense. En octobre, le 11^e programme d'intervention a été voté très largement par le comité de bassin. Malgré la diversité des 190 membres du comité de bassin, avec celle des territoires ruraux, périurbains, urbains nous sommes arrivés à nous entendre et le vote a été exceptionnel.

Je tiens vraiment à féliciter toutes celles et tous ceux du comité de bassin qui ont contribué à son élaboration. C'est un document ambitieux pour la reconquête de la qualité des eaux. Il fixe des objectifs très clairs notamment par rapport à la directive cadre européenne sur l'eau.

Le 11^e programme, c'est plus de 2 milliards d'euros qui vont être

attribués sur six ans de manière incitative, sélective et territorialisée. Dès janvier 2019, les acteurs de l'eau dans les territoires vont pouvoir porter des projets sur le bassin Loire-Bretagne. Face au changement climatique, face à la raréfaction de la ressource en eau, je pense que la mobilisation des territoires est essentielle !

SUR LA TOILE

> La composition du comité de bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr, rubrique comité de bassin

Sdage 2016-2021 : la stratégie pour le bon état des eaux

—→ 2018 est la troisième année de mise en œuvre du Sdage et du programme de mesures (PdM). Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique a été adopté le 26 avril 2018. La préparation du Sdage 2022-2027, débutée dès 2017, s'est poursuivie en 2018 avec la consultation du public et des assemblées sur les questions importantes.



— Objectif : 61 % de bon état des cours d'eau en 2021

L'objectif du Sdage Loire-Bretagne est d'atteindre 61 % des eaux de surface en bon état écologique en 2021 contre moins d'un tiers actuellement. Pour y parvenir, le **Sdage énonce des orientations fondamentales et des dispositions**. Ces dernières indiquent ce qu'il convient de faire et dans quelles conditions ou bien elles fixent des règles de gestion. Elles sont précises car elles ont valeur d'obligation. Elles sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et à certains documents dans le domaine de l'urbanisme (schémas de cohérence territoriale...).

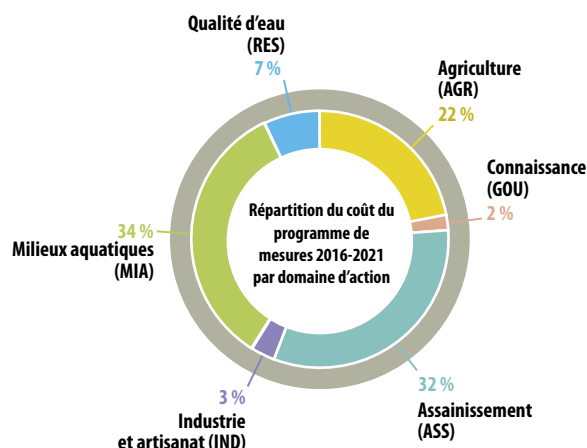
Le programme de mesures énonce quant à lui, territoire par territoire, les actions qu'il faut mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Leur coût total pour 2016-2021 est de 2,8 milliards d'euros. Les principaux domaines d'action correspondent aux pollutions agricoles, à l'assainissement des collectivités et des industries. Comme en 2017, l'année 2018 a été consacrée à un travail de déclinaison de ce programme à l'échelle locale.

Suivre la mise en œuvre du Sdage

Le suivi de la mise en œuvre du Sdage et du programme de mesures (PdM) doit permettre de rendre compte des actions menées et de leurs impacts sur la qualité des milieux aquatiques. Il doit également servir à dresser un bilan à mi-parcours et à préparer la révision des documents prévue en 2021.

La déclinaison du programme de mesures en plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) est pilotée par la DREAL de bassin. L'agence de l'eau Loire-Bretagne appuie les services déconcentrés de l'État (DDT(M), DREAL) dans cette mission.

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DU COÛT DU PROGRAMME DE MESURES 2016-2021 PAR DOMAINE D'ACTION



En 2018, trois ans après son approbation, le Sdage 2016-2021 a fait l'objet d'un bilan intermédiaire et a été présenté aux instances de bassin. Ce bilan offre un état de la situation actuelle du bassin vis-à-vis de la politique de l'eau et de sa mise en œuvre au travers de 23 indicateurs, dont 14 sont communs à l'ensemble des bassins français. Il s'agit de la 2^e édition du tableau de bord du Sdage. Ce document permet d'apprécier la qualité et le niveau de mise en œuvre des orientations et des dispositions du Sdage 2016-2021. Il donne également la possibilité d'alimenter la préparation de l'état des lieux et du Sdage 2022-2027 à venir.

Un plan de bassin d'adaptation au changement climatique adopté : 112 actions pour agir ! (page 20)

À la suite de la consultation du public du 1^{er} mai au 31 octobre 2017, tous les avis ont été pris en compte par le comité de bassin, qui a examiné une nouvelle version du projet de plan d'adaptation. Ce document d'orientation a été adopté lors du comité de bassin du 26 avril 2018. En juillet 2018, le comité de bassin a également approuvé une charte permettant d'inciter les acteurs à s'engager en faveur de l'adaptation au changement climatique. Ces éléments ont été présentés lors d'un colloque national organisé à Lyon et rassemblant les initiatives engagées par les 6 agences de l'eau. Le contenu du plan d'adaptation a été utilisé pour mettre à jour les Questions Importantes, et sa prise en compte fait partie des grands principes retenus pour la mise à jour du Sdage.

La préparation du Sdage 2022-2027

L'agence de l'eau, avec ses partenaires du secrétariat technique de bassin (DREAL et AFB), se tourne désormais vers la préparation du troisième cycle de la directive cadre sur l'eau (DCE).

En 2018, cela s'est traduit par le lancement de trois gros chantiers : la mise à jour de l'état des lieux, celle des questions importantes et la définition des grands principes pour engager la mise à jour du Sdage et du programme de mesures.

SUR LA TOILE

➤ Le site sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr donne accès à tous les documents de référence, Sdage, programme de mesures, questions importantes, plan d'adaptation au changement climatique. Il propose aussi des aides à la lecture, pour des publics néophytes à experts.

2018 : les moments forts

—> En 2018, l'agence de l'eau et le comité de bassin connaissent notamment la fin du 10^e programme d'intervention et commencent leurs travaux d'élaboration du 11^e programme ; le plan d'adaptation au changement climatique est adopté par le comité de bassin. C'est aussi une année ponctuée de moments politiques forts : les 50 ans du comité de bassin Loire-Bretagne, la mutualisation des agences de l'eau, les Assises de l'eau...

— 1968-2018 : 50 ans du comité de bassin

Le 31 janvier 1968, le comité de bassin Loire-Bretagne se réunit pour la première fois à Orléans. Depuis 50 ans, il rassemble tous les acteurs de l'eau, décideurs et utilisateurs. Ils débattent de façon concertée sur les objectifs et les actions à engager pour préserver l'eau de demain, cet élément indispensable à la vie et au développement de nos territoires. Réuni en avril 2018, sous la présidence de Thierry Burlot, le comité a débattu sur « 50 ans de politique participative : quels enjeux pour l'eau de demain », en présence de Marie-Hélène Aubert, présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau, Ambroise Guellec, Serge Lepeltier et Joël Pélicot présidents successifs du comité de bassin, Christophe Chassande, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Florence Clermont-Brouillet, commissaire du gouvernement, représentant la direction de l'eau et de la biodiversité - ministère de la transition écologique et solidaire et Jean-Marc Falcone, préfet de la région Centre-Val de Loire et préfet coordonnateur de bassin.

— La mutualisation interagences

Les agences de l'eau entrent dans une nouvelle dynamique de collaboration collective avec la mutualisation de ses chantiers et activités. 13 thématiques communes aux agences ont été identifiées : surveillance, redevances, aides, systèmes d'information, ressources humaines, agences comptables, achats, communication nationale, expertise, international, juridique, audits croisés, et fonctions financières.



— Assises de l'eau... Grand débat, le comité de bassin se mobilise

Le comité de bassin Loire-Bretagne contribue aux Assises de l'eau portées par le ministère de la transition écologique et solidaire et au Grand débat national initié par le Président de la République. Le comité de bassin s'est réuni en juillet 2018 à Orléans. Les Assises de l'eau étaient à l'honneur. Thierry Burlot, son président, a accueilli **Monsieur Sébastien Lecornu**, secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et solidaire. La première séquence des Assises consacrée aux financements des réseaux d'eau et d'assainissement permettra d'accélérer le renouvellement des installations d'eau en divisant par deux la durée du cycle de renouvellement des canalisations. Le ministère chargé de l'écologie a lancé la deuxième séquence des Assises de l'eau en novembre 2018. Elle vise à trouver des solutions pour permettre aux territoires et à l'ensemble des acteurs d'adapter leur gestion de l'eau à l'heure du changement climatique. Le comité de bassin a organisé une table ronde en janvier 2019 lors du 20^e carrefour des gestions locales de l'eau de Rennes.

En décembre 2018, le gouvernement annonce le lancement du Grand débat national. Le comité de bassin Loire-Bretagne y participera début 2019 pour contribuer, dans ses domaines de compétences, au Grand débat national. —



PAROLE À...

Sophie Spilliaert, directrice générale adjointe, pôle finances et ressources

Un important chantier de mutualisation entre les 6 agences de l'eau s'engage

« Les 6 directeurs généraux des agences de l'eau, pour répondre aux questionnements et aux nouvelles missions confiées, ont décidé d'examiner de manière approfondie l'intérêt d'amplifier, entre elles, leurs collaborations. En 2017, il a été décidé de lancer une étude sur les démarches de mutualisation. Cette recherche d'efficacité était également l'un des axes d'analyse de la mission de l'inspection générale des finances (IGF) et du conseil

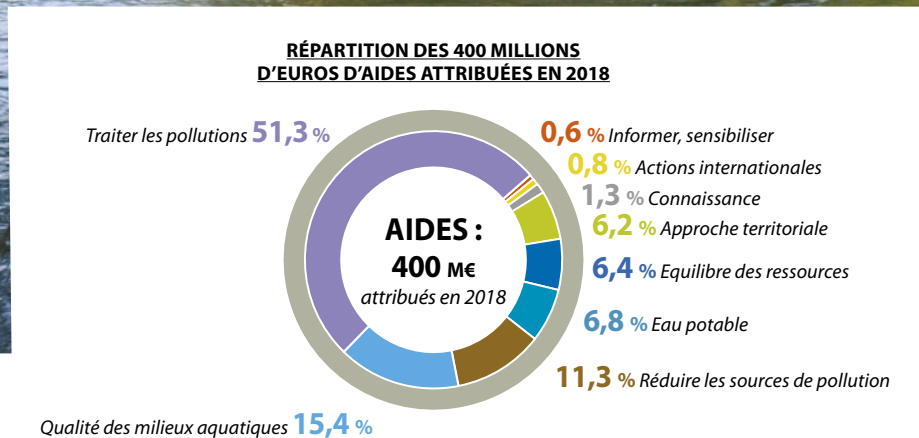
général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Treize thématiques ont été retenues et déclinées en 35 projets. Parmi les plus structurantes, on peut citer : la création d'une direction des systèmes d'information commune aux six agences et, à terme, d'un système d'information commun, la création d'un centre de services partagé élargi en matière de Ressources humaines (paie et gestion administrative), la création d'un

groupement comptable unique, ou la mutualisation des fonctions isolées RH et la préfiguration d'une mutualisation sur la formation.

Un plan d'action d'envergure, déployé fin 2018, structure en profondeur le réseau des agences de l'eau sur la période 2019-2024. Il constitue une réponse forte à la demande de coordination renforcée de nos tutelles, tout en respectant une gouvernance autonome de chaque établissement. »



LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES



Du 10^e au 11^e programme

—> Pour la dernière année du 10^e programme d'intervention, l'agence de l'eau a accordé 400 millions d'euros d'aides pour l'eau et les milieux aquatiques, dont presque la moitié dédiée à l'assainissement.



— Le 10^e programme en 2018

→ **Les aides attribuées en 2018** : En 2018, l'agence de l'eau instruit près de 7 900 dossiers. Elle programme et engage 400 millions d'euros d'aide en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations. Presque la moitié des aides va à l'amélioration des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement pour la réduction des pollutions domestiques.

→ **Des politiques régulièrement évaluées** : L'année 2018 a permis de mener à bien l'évaluation de l'outil «opérations collectives» et l'évaluation de la politique foncière. La commission évaluation de la politique d'intervention du conseil d'administration est en charge de l'animation de la politique d'évaluation des politiques publiques de l'agence. La mise en œuvre du plan d'évaluation 2017-2019 a démarré avec la réalisation de l'évaluation de la cohérence globale du 10^e programme d'intervention. Celle-ci a permis d'alimenter les réflexions du conseil d'administration sur l'élaboration du 11^e programme en 2018.

— Le 10^e programme a permis de répondre aux priorités...

→ Il a apporté une impulsion pour :

- une politique territoriale dynamique avec plus de 80% du bassin couvert par des contrats territoriaux et plus de 300 contrats en cours avec des programmes d'actions pour restaurer les milieux aquatiques et humides, lutter contre les pollutions diffuses et gérer la quantité de la ressource.
- la continuité écologique des cours d'eau avec 1263 ouvrages rendus franchissables.
- le soutien aux mesures agro-environnementales et notamment à la conversion à l'agriculture biologique avec plus de 106 millions d'euros mobilisés dans le cadre des programmes de développement ruraux régionaux (PDRR).
- agir de façon ciblée sur une liste de systèmes d'assainissement prioritaires eu égard à leur impact sur la qualité des eaux ou la préservation d'usages sensibles (baignade, conchyliculture et pêche à pied).
- répondre aux enjeux du littoral : assainissement des collectivités littorales et réduction des pollutions portuaires, restauration des sites de baignade ou de pêche à pied dégradés, protection des zones conchylicoles et la lutte contre les marées vertes ou encore la préservation des grands marais littoraux.

→ Le 10^e programme a aussi permis de répondre au Sdage et aux priorités européennes et nationales pour l'eau :

- aider les collectivités à mettre en conformité avec la directive sur les eaux résiduaires urbaines leurs systèmes d'assainissement, et notamment les réseaux d'assainissement.
- accompagner les politiques d'équipement et de solidarité avec les communes rurales.
- lutter contre les pollutions diffuses agricoles, notamment sur les aires d'alimentation de captage ou dans le cadre du Plan algues vertes.
- financer le déploiement du plan Ecophyto pour réduire l'usage, les risques et les impacts des pesticides.
- restaurer les équilibres entre ressources et besoins en eau pour répondre notamment à l'instruction gouvernementale de juin 2015.
- préserver les ressources pour l'alimentation en eau potable.

— 2018, la finalisation et l'adoption du 11^e programme

Les travaux d'élaboration du 11^e programme ont démarré au printemps 2017, et un important travail a eu lieu pour parvenir à s'accorder sur son contenu, dans un contexte financier contraint.

Orientations et défis pour le 11^e programme

Ce 11^e programme fixe deux orientations principales :

1 - La contribution à l'atteinte des objectifs environnementaux du Sdage comme priorité de l'intervention :

Trois enjeux prioritaires pour l'atteinte de ces objectifs

- La qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée (Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?).
- La qualité des eaux et la lutte contre la pollution (Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages de l'eau, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?).
- La quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique (Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ?).

2 - La solidarité avec les territoires ruraux les plus défavorisés :

L'agence de l'eau Loire-Bretagne assure une mission de solidarité avec les territoires ruraux du bassin dans le cadre de la solidarité urbain-rural. Les territoires ruraux sont confrontés à des difficultés spécifiques vis-à-vis de la gestion de l'eau. Les coûts d'infrastructure notamment en matière d'assainissement et d'eau potable sont plus élevés du fait de l'étalement de l'habitat, et inversement, leurs ressources financières sont généralement plus faibles. Les territoires éligibles à cette solidarité sont constitués des zones de revitalisation rurale (ZRR).

— Le 11^e programme de l'agence de l'eau mobilisera 2,27 milliards d'euros de 2019 à 2024



Le 11^e programme est **sélectif**. Il se concentre sur les enjeux et les territoires prioritaires. Il est **incitatif** : des taux d'aide élevés, qui encouragent les maîtres d'ouvrage à agir pour l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques. Enfin, il est **territorialisé** dans le souci de faire émerger des projets construits au plus près des territoires du bassin en lien avec l'ensemble des acteurs et sur des périmètres hydrologiques ou hydrogéologiques cohérents.

— Un contexte qui évolue

L'élargissement des missions de l'agence de l'eau à la biodiversité et au milieu marin, les impacts sur l'eau du changement climatique et la réforme territoriale sont trois sujets dont la prise en compte revêt une importance nouvelle pour ce programme. L'agence de l'eau accompagnera les collectivités dans une période de transition où le territoire évolue fortement avec :

- la spécialisation des compétences des partenaires (Régions, Départements),
- le renforcement de l'intercommunalité pour exercer les compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), de l'eau potable et de l'assainissement.

PAROLE À...

Sandrine Reverchon-Salle, directrice des politiques d'intervention

« Le 11^e programme ne s'inscrit pas dans la stricte continuité du précédent qui s'est achevé fin 2018. Pas de continuité parce que le contexte général bouge. Les agences doivent intégrer des paramètres nouveaux : la mise en place d'un plafonnement

des redevances pour limiter la pression fiscale, la nécessité de recentrer les financements là où les enjeux sont les plus forts et se désengager des dispositifs jugés moins prioritaires. Mais aussi prendre en compte des enjeux nouveaux qui sont de plus

en plus prégnants : le changement climatique et la nécessité d'enrayer la perte de biodiversité. Il faut maintenant faire en sorte que ce programme soit mobilisé par les acteurs des territoires ! »

Yannick Mercier, responsable de la cellule de pilotage du 11^e programme d'intervention

« Deux ans de travaux intenses avec les commissions et les instances de l'agence de l'eau pour aboutir à l'adoption de ce programme par le conseil d'administration le 4 octobre 2018 après avis conforme

du comité de bassin. Un chantier qui a fortement mobilisé les équipes de l'agence de l'eau et les membres des instances qui ont œuvré pour aboutir à un consensus dans un contexte financier plus contraint.

Avec 2,27 milliards d'euros sur 6 ans, le 11^e programme reste le levier principal en matière de financement de la politique de l'eau. »

SUR LA TOILE

- > Aides et redevances, un site pour s'informer sur les possibilités d'aide et sur les redevances : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>
- > Les bénéficiaires d'aides de l'agence peuvent consulter l'état d'avancement de leur dossier grâce à un extranet dédié : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>



REPÈRES 2018

- > **39,8 millions d'euros** engagés dans le cadre de la maîtrise des pollutions agricoles.
- > **3,12 millions d'euros** attribués pour la collecte et l'élimination de près de **11 600 tonnes de déchets** dangereux pour l'eau.
- > **1,15 millions d'euros** engagés au titre de la réduction à la source des pollutions issues des activités économiques.
- > **1,4 millions d'euros d'aides** pour la mise en œuvre de la réduction de l'usage non agricole des pesticides.

Réduire les sources de pollution

——> *Maîtriser les pollutions agricoles, réduire les usages non agricoles de pesticides, agir à la source dans l'industrie, détecter et réduire les rejets de substances dangereuses, quatre lignes d'action pour réduire les sources de pollution.*

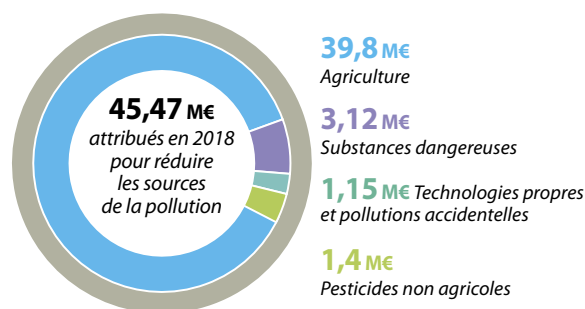
— Maîtriser les pollutions agricoles

L'agence accompagne les agriculteurs et les filières, finance des diagnostics d'exploitation et de territoire et soutient l'engagement des agriculteurs dans les mesures agro-environnementales pour l'eau. Au 31 décembre 2018, 204 contrats territoriaux comportent un volet « pollutions diffuses agricoles » ; parmi ceux-ci, 7 contrats ont été signés en 2018.

Dans ces opérations territoriales, un montant de près de 5,8 millions d'euros a été accordé à l'animation collective agricole et aux actions de communication. L'aide aux diagnostics d'exploitations s'est élevée à 2,1 millions d'euros. Le montant attribué à l'accompagnement individuel des exploitants agricoles s'élève à près de 1,5 million d'euros.

La diversification des acteurs impliqués dans ces actions au sein des contrats territoriaux se confirme encore en 2018, avec l'intervention de chambres d'agriculture, coopératives agricoles, entreprises de négoce, groupements d'agriculteurs biologiques, centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam)... L'accompagnement des agriculteurs et des filières est principalement financé dans les régions Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine.

**AIDES ATTRIBUÉES EN 2018
POUR RÉDUIRE LES SOURCES DE LA POLLUTION**
(en millions d'euros)



— Collectivités et associations se mobilisent pour le « zéro phyto »

La loi dite Labbé du 6 février 2014 vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires et à en interdire l'usage par les collectivités sur une grande partie de leur territoire à compter du 1^{er} janvier 2017. Ainsi, l'aide de l'agence aux équipements alternatifs s'est arrêtée à partir du 1^{er} juillet 2017.

Les différents acteurs de cette démarche ont cependant poursuivi leurs engagements dans la réduction de l'usage des pesticides en milieu urbain en passant par de l'animation et de la communication vers les habitants (chartes jardinerie, communication, animation éducative...).

En 2018, 38 communes ou groupements de communes ont déposé un dossier. D'autres collectivités s'engagent : 51 syndicats porteurs de démarche territoriale, 12 associations, 9 FREDON et 4 CPIE... Les partenaires, les méthodes se diversifient et permettent ainsi d'approcher l'ensemble

des applicateurs de pesticides (les gestionnaires d'espaces verts publics et privés, les citoyens...). Un maintien du nombre de dossiers et des montants correspondants est observé en 2018 par rapport à l'année 2017 pour l'appui à l'animation et la communication.

PAROLE À...

Adeline Vernier,

Chargée d'études, service agriculture et milieux aquatiques • direction des politiques d'intervention

De fortes dynamiques territoriales en matière de conversion à l'agriculture biologique

Au cours du 10^e programme d'intervention, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a accompagné la conversion à l'agriculture biologique dans le cadre des contrats territoriaux. Depuis 2015, près de

37 millions d'euros ont été attribués pour les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique. Les dynamiques territoriales ont dépassé les prévisions initiales qui s'élevaient à 12 millions d'euros pour ces mesures.

A partir de 2019 et dans le cadre du 11^e programme d'intervention, le produit supplémentaire issu du relèvement de la redevance pour pollutions diffuses représente une

enveloppe de 15 millions d'euros par an pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Elle est dédiée au financement de la conversion à l'agriculture biologique et permettra à l'agence de l'eau de conforter et d'amplifier son accompagnement en la matière. Les aides seront ouvertes à l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, mais fléchées prioritairement dans les contrats territoriaux.

— Améliorer les processus industriels et prévenir les pollutions accidentelles

Les améliorations de processus permettent de réduire à la source les quantités de polluants émises. En 2018, le montant d'aide attribué est stable par rapport à 2017. Parmi les 13 dossiers aidés en 2018, 10 portent sur le financement de travaux de mise en œuvre de technologies propres et 3 sur des études préalables. Sur les 10 dossiers « travaux », 5 portent sur le financement de la réduction des rejets des substances dangereuses dans l'eau de 30,5 g/j (soit 7,32 kg/an) de substances « prioritaires » pour un montant de subvention d'un million d'euros. Ils concernent la mise en rejet liquide nul de 4 ateliers de traitement de surface situés dans les départements de la Loire et du Puy-de-Dôme ou la mise en œuvre d'un dispositif de traitement et de recyclage des eaux de lavage des poids lourds dans le Morbihan.

En 2018, le nombre de dossiers aidés sur ce volet demeure très faible au regard des enjeux pour l'eau et des objectifs de réduction des émissions de micropolluants du Sdage.

— Collecter les déchets dangereux : 8 851 producteurs bénéficiaires

En 2018, l'essentiel des dossiers concernent les collectivités avec la réalisation de campagnes de mesures de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) sur effluents bruts et effluents traités sur les stations d'épuration de plus de 10 000 équivalents-habitants.

Les 72 dossiers intègrent également des analyses sur les boues issues de ces ouvrages. Sur le bassin Loire-Bretagne, 250 stations d'épuration seraient concernées.

4 dossiers concernent le domaine industriel avec en particulier le suivi expérimental de l'impact du brossage des coques de navires (système naviclean) dans le Morbihan et qui devrait permettre d'appréhender un type d'alternative possible aux peintures « antifouling ».



L'agence de l'eau a reconduit, dans le cadre de son 10^e programme, un dispositif d'aide à la collecte et au traitement des déchets dangereux pour l'eau produits par les artisans et les petites entreprises de moins de 50 salariés. La collecte doit être réalisée par un des collecteurs signataires d'une convention avec l'agence et répartis sur l'ensemble du bassin.

En 2018, 68 collecteurs ont déclaré les aides apportées à environ 8 851 producteurs bénéficiaires, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2017. Ainsi, 3,1 millions d'euros ont été attribués et versés et ont permis de financer la collecte et l'élimination de 11 586 tonnes de déchets dangereux pour l'eau (+7,3 %). Le ciblage souhaité au 10^e programme vers les très petites entreprises et les artisans semble bien atteint. Ces déchets collectés sont produits par des secteurs d'activités très divers puisqu'on dénombre en 2018, 348 sous-classes d'activités bénéficiant des aides sur 732 inscrites à la nomenclature d'activités française (NAF). Toutefois, le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles, ainsi que l'industrie manufacturière, sont les deux plus gros contributeurs. Ils produisent à eux seuls plus de 83 % des déchets dangereux pour l'eau aidés en 2018. —



© Jean-Louis Aubert

REPÈRES 2018

> **8 585 installations** d'assainissement non collectif (ANC) réhabilitées.

> **189 millions d'euros** d'aide pour la dépollution des eaux usées (collecte et épuration). 277 stations d'épuration des collectivités et 866 projets de collecte et de transfert des effluents domestiques financés.

> **7 820 stations** d'épuration en service.

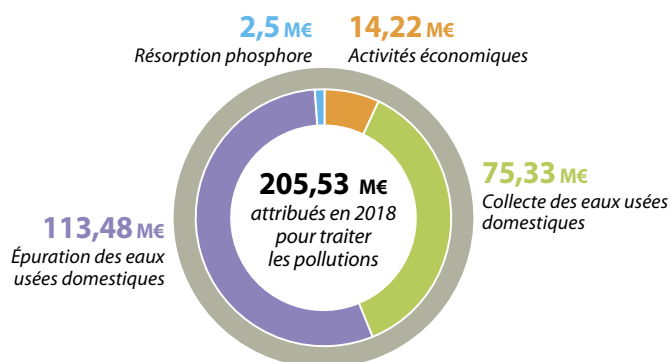
> **plus du tiers des ouvrages** ont une capacité inférieure à 200 équivalents-habitants (eh).

> **les stations de moins de 2 000 eh** représentent **86 % du parc**.

Traiter les pollutions

—> *Résorber et valoriser les excédents de phosphore issus de l'élevage, collecter et traiter les pollutions issues de l'industrie et de l'artisanat, collecter et traiter les eaux usées des habitants, des actions curatives indispensables pour l'amélioration de la qualité des eaux.*

205,53 MILLIONS D'EUROS (M€)
ATTRIBUÉS POUR TRAITER L'ENSEMBLE
DES POLLUTIONS EN 2018



— Collecter et traiter les pollutions issues des activités économiques

318 dossiers sont financés en 2018. L'agence de l'eau a aidé 69 industriels à réduire l'impact du rejet de leur outil épuratoire sur le milieu aquatique pour près de 7,8 millions d'euros (55 % des engagements au titre du traitement de la pollution industrielle). 90 % des engagements sont dédiés aux travaux, le reste aux études et concernent, à

92 %, le traitement de la pollution organique. La part dédiée au traitement des substances dangereuses reste très faible avec 400 000 euros engagés. 48 projets concernent le prétraitement et la gestion des eaux pluviales pour ceux qui sont raccordés à un réseau collectif ou à un système d'épandage. 201 projets relèvent des actions collectives avec les pressings, les garages ou les peintres en bâtiment qui concourent à réduire les rejets de substances dangereuses à hauteur de 345 kg par an.

En 2018, l'agence a aidé principalement des peintres en bâtiment, des pressings et des garages. Ce sont 4,1 millions d'euros d'études et de travaux qui ont été accompagnés par 3,1 millions d'euros de subvention en nette croissance.

— Résorber et valoriser les excédents de phosphore issus de l'élevage

L'agence de l'eau accompagne la résorption des excédents de phosphore issus des élevages, en particulier dans les bassins versants prioritaires du Sdage Loire-Bretagne 2016-2021 du fait des proliférations d'algues vertes ou de l'eutrophisation de plans d'eau utilisés pour l'eau potable. Entre 2017 et 2018, le nombre d'élevages qui se sont équipés pour l'extraction du phosphore des effluents d'élevage

a presque doublé passant de 18 à 35 élevages. L'incertitude sur la poursuite de ce dispositif d'aide au 11^e programme a incité, de façon positive, les éleveurs à déposer une demande d'aide pour leurs projets sur la dernière année du 10^e programme. Les équipements financés dans des élevages porcins et avicoles contribuent à résorber 975 tonnes de phosphore par an pour un montant d'aide de 1,8 million d'euros. L'ensemble de ces dossiers se concentre sur les régions Bretagne et Pays de la Loire. Au-delà des investissements réalisés dans les 35 élevages, deux projets de méthanisation d'effluents d'élevage contribuent à la résorption de 66 tonnes de phosphore par an pour un montant d'aide de 200 000 euros. Un intermédiaire de valorisation des effluents d'élevage a pu accroître ses capacités d'exportation de 289 tonnes de phosphore par an pour un montant d'aide de 500 000 euros.



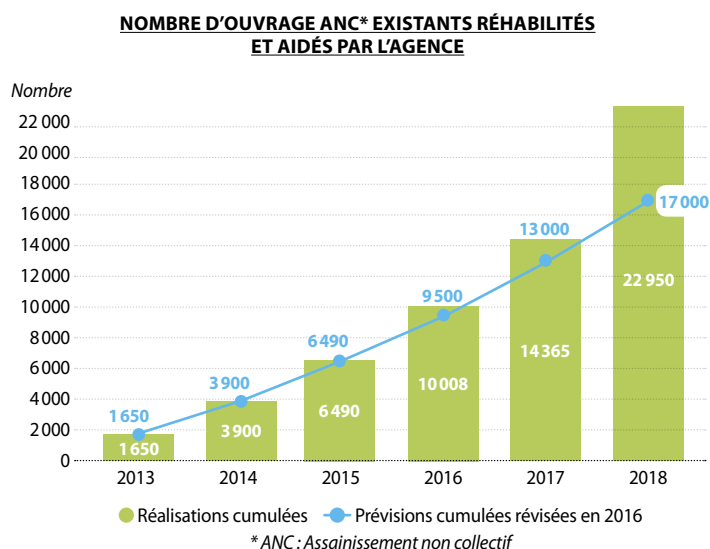
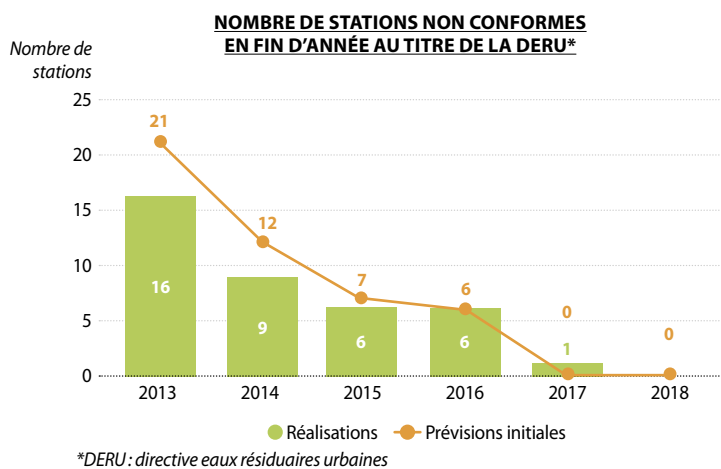
— Collecter les eaux usées domestiques

Le niveau des engagements financiers pour la réalisation des études ou des travaux sur les réseaux de collecte des eaux usées reste élevé en 2018. Les crédits restant disponibles pour la dernière année du 10^e programme n'étant pas suffisants, toutes les demandes d'aide pour le financement des travaux de collecte des réseaux d'assainissement n'ont pu être satisfaites. L'engagement de certains dossiers est reporté en 2019 dans le cadre du 11^e programme d'intervention.

En 2018, 88 % des aides ont porté sur le financement des études et des travaux sur les systèmes d'assainissement prioritaires (une progression de 12 points par rapport à l'année précédente)

— Traiter les eaux usées domestiques

Des progrès significatifs ont été obtenus au cours du 9^e programme avec la mise en conformité des stations d'épuration vis-à-vis des échéances initiales de la directive eaux résiduaires urbaines (DERU). Des traitements performants sont dorénavant en place sur la plupart des stations d'épuration des collectivités du bassin. Toutefois, un niveau d'investissement élevé restait nécessaire au 10^e programme pour rénover les ouvrages obsolètes et maintenir un haut niveau de traitement. La qualité de certaines masses d'eau peut également nécessiter la mise en œuvre de traitements plus poussés pour atteindre le bon état visé par la directive cadre sur l'eau (DCE). Enfin, pour de nombreuses communes rurales, l'enjeu du 10^e programme consistait à faire le choix du mode d'assainissement (collectif ou non-collectif) le plus adapté au meilleur coût.



PAROLE À...

Henri-Noël Lefebvre, chef de service - Suivi de la dépollution de l'eau • direction des politiques d'intervention

Une meilleure connaissance des rejets des systèmes d'assainissement grâce à l'autosurveillance

L'autosurveillance des systèmes d'assainissement des collectivités répond aux obligations réglementaires pour surveiller leur bon fonctionnement.

Elle apporte des données essentielles pour la connaissance des pressions sur les masses d'eau, pour la priorisation des aides. Aujourd'hui sur le bassin Loire-Bretagne, il est recensé environ 11 000 points de rejets des systèmes d'assainissement. Le taux de connaissance des rejets des stations d'épuration principales s'approche des 100 %.

Les efforts doivent maintenant porter sur les réseaux. Au cours du 10^e programme, le taux de connaissance de ces points de rejet en réseaux a fortement progressé pour atteindre 92 %. En revanche, le taux d'équipement n'est que de 64 %. L'objectif pour les 3 premières années du 11^e programme est d'atteindre un taux d'équipement proche de 100 %.

Les engagements pour financer le traitement des effluents d'origine domestique sont considérables en 2018, à un niveau jamais atteint depuis 2013.

Cette hausse en 2018 reste dans la continuité de la hausse importante des engagements entre 2015 et 2016 (+76 %). Elle s'explique, en partie, par le dynamisme de la politique en faveur des systèmes d'assainissement collectifs prioritaires. La réorganisation territoriale a pu également jouer un rôle, certaines collectivités préférant réaliser leurs travaux avant transfert de la compétence assainissement à l'échelon intercommunal.

Cette activité est bénéfique et permet de répondre d'autant mieux aux enjeux du 10^e programme que les engagements se sont portés davantage sur les ouvrages prioritaires vis-à-vis des objectifs du Sdage.

— Gérer différemment les eaux pluviales

La réduction des pollutions liées aux eaux pluviales préférentiellement par une gestion à la source par infiltration est un thème développé après la révision du programme en 2015. En 2018, l'agence a financé davantage d'études que de travaux.

36 études ont bénéficié d'une aide pour un total de 1,7 million d'euros. Parmi les actions financées en 2018, des actions d'animation et de sensibilisation s'engagent sur le grand ouest avec l'Agrocampus en partenariat avec Brest Métropole, Rennes Métropole, sur les territoires de Nantes métropole et d'Orléans métropole. Ces actions de sensibilisation visent à faire connaître ces nouvelles façons de gérer les eaux pluviales « sans tuyaux » au-delà du monde de l'eau et de l'assainissement (urbanistes, aménageurs, paysagistes...).

Les projets de travaux pour la réduction des pollutions engendrées, encore peu nombreux, sont au nombre de cinq en 2018 : agglomérations de Loire-Foréz (2 projets), Saint-Etienne, Le Mans et la commune de Toury.

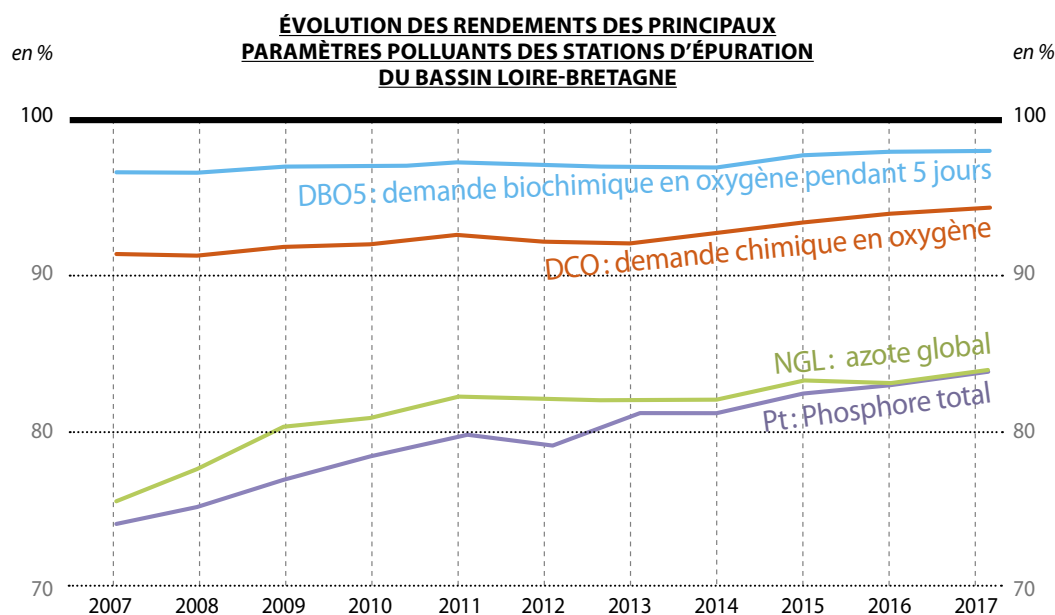


— Le bilan de l'épuration en Loire-Bretagne

L'agence de l'eau expertise l'autosurveillance des stations de plus de 2 000 eh. Pour 72 % de ces stations (84 % en capacité) l'autosurveillance est correcte. Ces chiffres sont en légère baisse par rapport à 2016 (76 % en nombre et 88 % en capacité).

Les rendements des principaux paramètres épuratoires, déjà à un niveau élevé, conservent leur valeur à l'exception du phosphore total qui gagne un point.

La connaissance des flux rejetés sans traitement s'améliore. Le taux d'équipement des déversoirs de tête de station dépasse les 90 %. En 2017, le ratio des volumes déversés sans traitement est pratiquement de 8 % contre 5 % l'an passé. Cette augmentation est en partie due à l'amélioration de la connaissance des rejets (plus de données acquises sur les déversements). L'intensité des pluies en 2017 a certainement aussi contribué à cette augmentation. Par contre, il masque des disparités importantes : un peu plus de 10 % des systèmes ont des rejets de plus de 20 % des volumes entrants et traités sur la station d'épuration. —





REPÈRES 2018

- > l'agence finance près de **1 900 actions**.
- > avec une aide de près de **62 millions d'euros**.
- > **8 nouveaux contrats** comportant un volet milieux aquatiques.
- > **19,6 millions d'euros d'aides** à la restauration et à l'entretien des cours d'eau.

© Jean-Louis Aubert

Pour la qualité des milieux aquatiques

—→ *Restaurer et préserver les cours d'eau, rétablir les continuités, restaurer, gérer ou recréer des zones humides, favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs, autant d'actions que l'agence accompagne en priorité dans le cadre de contrats territoriaux et en apportant un appui technique aux maîtres d'ouvrage.*

— Restaurer les cours d'eau, rétablir la continuité écologique

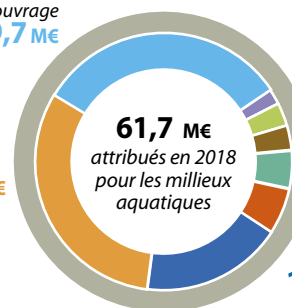
Avec plus de 11 millions d'euros d'aides, pour un montant de travaux de près de 17,5 millions d'euros, les subventions attribuées à la restauration de la continuité écologique sont plus élevées qu'en 2017. Le nombre d'ouvrages rendus franchissables a un peu diminué : 236 obstacles à l'écoulement ont été aménagés en 2018 contre 280 en 2017. Concernant les actions mises en œuvre, l'effacement d'ouvrages reste la solution la plus souvent retenue. Elle répond aux préconisations du schéma direction d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) comme étant la solution la plus efficace et la plus durable au titre de la continuité écologique.

Au cours de l'année 2018, près de 18,2 millions d'euros sur 19,6 millions d'euros d'aides ont été attribués au titre de la restauration et 1 million d'euros à l'entretien des cours d'eau. Ces aides ont contribué à la restauration de 1 869 km de cours d'eau et à l'entretien de 1 764 km. Le linéaire de cours d'eau restauré ainsi que les aides accordées en 2018 ont fortement augmenté. Deux facteurs l'expliquent : un nombre de dossiers plus élevé qu'en 2017 (56 de plus) et une quinzaine de dossiers avec plus de 20 km de linéaire de cours d'eau restauré ; le second avec la mise en œuvre de travaux plus structurants et plus coûteux, dans le lit du cours d'eau, pour atteindre les objectifs de bon état des eaux.

PRÈS DE 62 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUÉS EN 2018 POUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Appui technique maîtrise d'ouvrage
19,7 M€

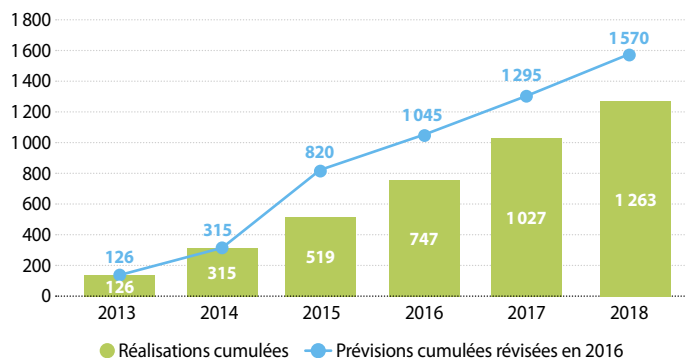
Cours d'eau **19,6 M€**



- 1,2 M€** Études, emplois aidés
- 1,8 M€** Grands migrateurs
- 1,9 M€** Maîtrise foncière
- 2,9 M€** Appel à initiatives biodiversité
- 3,6 M€** Zones humides
- 11 M€** Continuité écologique

Nombre d'ouvrages

NOMBRE D'OUVRAGES AIDÉS EN VUE D'ÊTRE RENDUS FRANCHISSABLES



— Restaurer et entretenir les zones humides

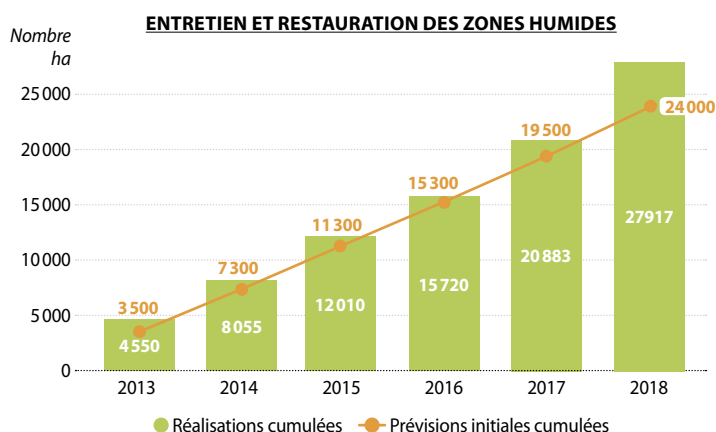
Le total des aides en faveur des milieux humides s'élève à 5,5 millions d'euros. En 2018, l'agence a soutenu la restauration et l'entretien de 7 034 hectares pour une aide totale de 3,6 millions d'euros. Les superficies de milieux humides ayant ainsi bénéficié d'une aide sont en augmentation pour l'entretien. Cela peut s'expliquer par un arrêt programmé des aides à l'entretien au 11^e programme (2019-2024).

En 2018, près de 1,6 million d'euros ont été attribués à l'acquisition de 516 hectares, soit une baisse de 45% par rapport à 2017. Compte tenu d'une année budgétaire particulière, les dossiers d'acquisition hors contrat n'étaient pas prioritaires. Ces dossiers représentaient près de 80 % des surfaces acquises auparavant. L'objectif fixé par le 10^e programme d'intervention a été nettement dépassé.

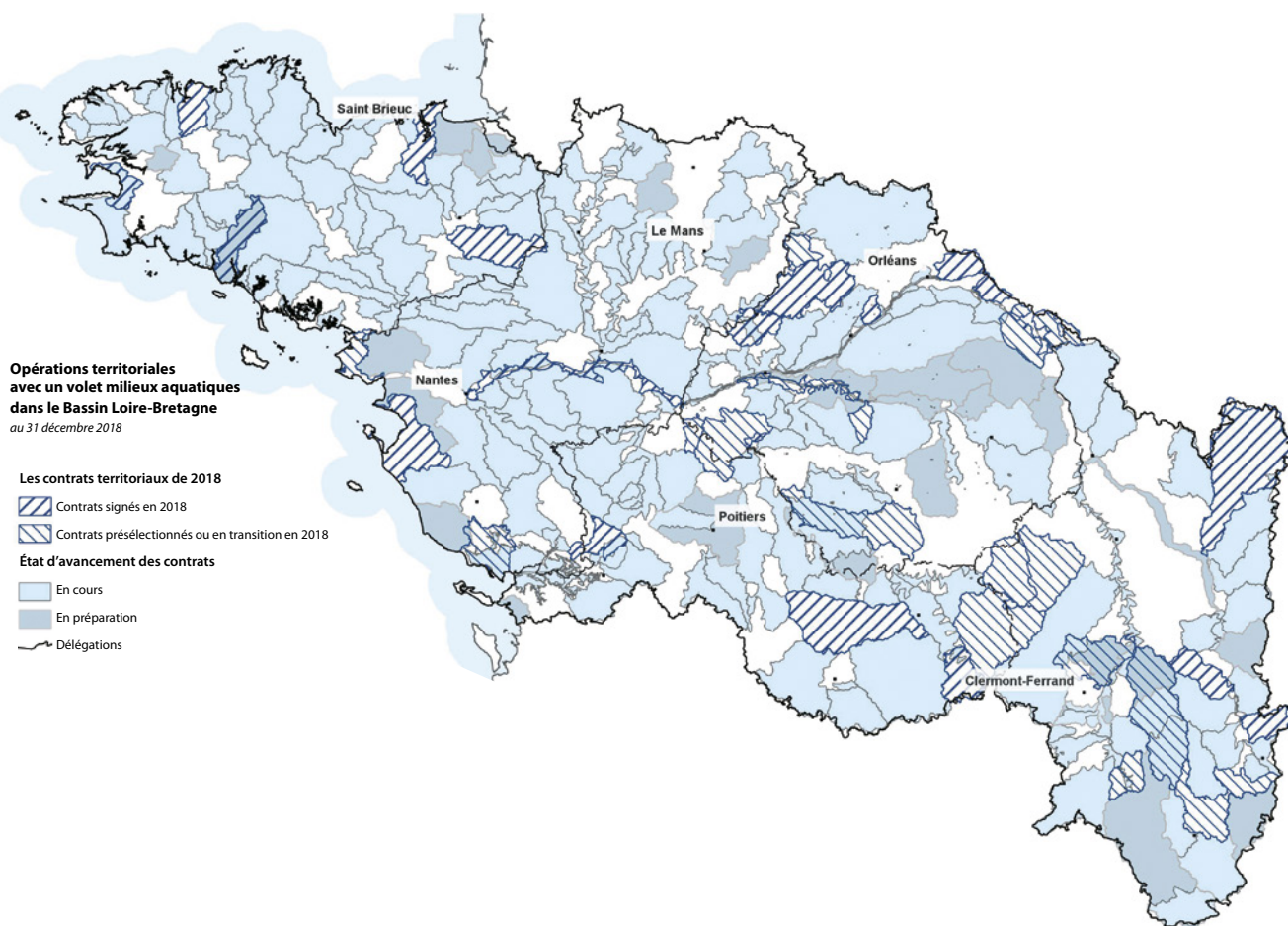
— Accompagner la maîtrise d'ouvrage

8 des 13 nouveaux contrats signés en 2018 comportent un volet milieux aquatiques. Ces nouveaux contrats portent à 273 le nombre de contrats territoriaux en cours sur le bassin dont une majorité présente un volet milieux aquatiques. Sur les 19,7 millions d'euros d'aide, l'accompagnement des contrats territoriaux représente plus de 16,2 millions d'euros dont près de 9,2 millions d'euros attribués au financement des animateurs de ces contrats, techniciens de rivière et de zones humides.

L'appui et la structuration de la maîtrise d'ouvrage a mobilisé près de 3,5 millions d'euros en 2018, majoritairement attribués à l'animation



transversale réalisée par différents acteurs sur le bassin (cellules départementales d'animation et de suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques, fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques, forum des marais atlantiques ou encore conservatoires d'espaces naturels). Les actions d'accompagnement (études, animation, journée d'échange auprès des élus) à la prise de compétence en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) se poursuivent, avec 12 dossiers déposés pour un montant d'aide de 480 000 euros.



— Sauvegarder les poissons grands migrateurs et les espèces menacées

Les actions en faveur des poissons grands migrateurs et des espèces menacées ont mobilisé plus de 1,8 million d'euros d'aides en 2018. Le volet « connaissances » est consacré pour 1 million d'euros aux poissons grands migrateurs (appel à projets du plan Loire IV grandeur nature et suivis en Bretagne). Le reste est principalement affecté au volet connaissance des plans nationaux d'action.

L'effort conséquent d'enrichissement des connaissances, de mise à jour et d'accès aux bases des données poissons migrateurs est à souligner. Les analyses réalisées par stades et par espèces mesurent les pressions (obstacles à la migration, pêche, habitat, etc.). Cette démarche permet de prioriser les actions de gestion pour garantir un gain maximal en termes de restauration dont la continuité écologique.

— Soutenir la recherche et le développement

Le soutien de l'agence au titre de la recherche et du développement représente 700 000 euros d'aides engagées sur le thème des milieux aquatiques. En 2018, ces opérations ont concerné notamment la finalisation des dispositifs d'indicateurs d'observations des milieux humides.

— Prendre en compte la biodiversité

À la suite de la promulgation de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (loi n°2016-1087 du 8 août 2016) et des bons résultats du premier appel à initiatives, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne a approuvé le lancement d'un second appel à initiatives pour la biodiversité dès l'automne 2017. Doté d'une enveloppe financière dédiée de 3 millions d'euros et avec un taux de subvention unique maximal de 80 %, l'appel à initiatives, élargi au milieu marin, s'est déroulé du 16 octobre 2017 au 10 janvier 2018. Le conseil d'administration du 15 mars 2018 a autorisé la sélection de 49 initiatives qui ont abouti à 48 projets pour un montant d'aide de 2,9 millions d'euros (28 projets concernent les têtes de bassins versants, 15 projets la préservation et la restauration des secteurs littoraux et des marais rétro-littoraux, enfin, 5 projets concernent les corridors alluviaux).



© Contadon/REB



© Jean-Louis Hubert



© Thierry Degen - Terra



PAROLE À...

Sandrine Robert,

Chargée d'études – Service agriculture et milieux aquatiques • direction des politiques d'intervention

La gestion des milieux aquatiques au service de la biodiversité

Les agences de l'eau ont vu leur domaine de compétence s'élargir à la biodiversité et au milieu marin en 2016, avec la publication de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Toutefois, les agences contribuent depuis longtemps à la lutte contre l'érosion de la biodiversité en accompagnant

les travaux de restauration des milieux aquatiques et humides. La restauration de la continuité écologique prend aussi une part importante dans ce domaine. Les deux appels à initiatives biodiversité lancés en 2017 et 2018 ont permis de positionner l'agence de l'eau comme un acteur important de cette thématique.

Pour le 11^e programme, l'enjeu biodiversité est conforté et l'agence de l'eau souhaite agir et

communiquer davantage sur le sujet. C'est pourquoi un appel à projets pour l'accompagnement des plans nationaux d'actions (PNA) sera lancé dès le mois d'avril 2019. Il vise la restauration des habitats des espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides concernées par un PNA. Environ 70 espèces sont ciblées pour une enveloppe de 400 000 euros d'aide en 2019.



© Jean-Louis Aubert

REPÈRES 2018

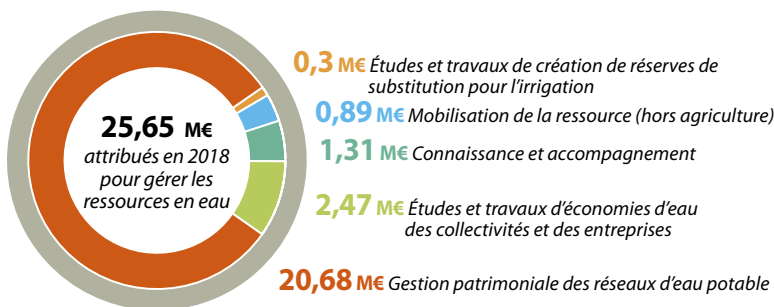
> l'agence finance
453 actions pour préserver
l'équilibre des ressources.

> avec des aides de près de
26 millions d'euros.

Pour l'équilibre des ressources en eau

—> Pour la gestion quantitative de la ressource et l'adaptation au changement climatique, l'agence de l'eau donne la priorité aux économies d'eau, à la prévention des situations de pénurie, à la réduction des pertes sur les réseaux et aux approches territoriales.

**PLUS DE 25 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUÉS
EN 2018 POUR GÉRER LES RESSOURCES EN EAU**



— Pour une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Après un léger infléchissement en 2017, la demande en gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable reprend sa croissance, avec 327 dossiers d'études et d'équipements pour 20,7 millions d'euros d'aide. La hausse constatée concerne autant les études et la mise en place de systèmes d'information géographique (SIG) que la pose d'équipements de gestion patrimoniale. Le nombre de dispositifs de comptage de sectorisation est en forte hausse (1707 posés en 2018). Les opérations de pose de pré-localisateurs (2163 posés en 2018) et de stabilisateurs de pression (117 posés en 2018) continuent à se développer.

— Économiser l'eau

Avec 54 dossiers, le nombre d'opérations est en augmentation sur 2018 (41 en 2017) et plus particulièrement pour les dossiers concernant les économies d'eau consommées chez les industriels. Sur 2018, cela représente au total un montant de subventions de 2,47 millions d'euros. —



PAROLE À...

Philippe Gouteyron, directeur de l'évaluation et de la planification

Plan d'adaptation au changement climatique : 112 leviers d'actions pour agir !

Le changement climatique augmente les risques de dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il accentue aussi les risques de conflits d'usage autour d'une ressource de plus en plus rare.

Face à cette augmentation, le plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne, adopté le 26 avril 2018 par le comité de bassin, invite les acteurs à agir. 112 leviers d'actions regroupent ce qu'il est possible de mettre en œuvre pour s'adapter, moins ressentir les effets négatifs, voire en exploiter les effets bénéfiques.

Au-delà, ce plan est aussi une invitation à engager ou à intensifier des actions nécessaires à l'amélioration du bon état des eaux et des ressources naturelles. Ce bon état contribue directement à la résilience des écosystèmes du bassin.

Pour l'eau destinée à la consommation humaine

—→ *Restaurer et préserver la qualité des eaux est la toute première priorité. Mais pour être potables, les eaux brutes prélevées dans le milieu nécessitent encore le plus souvent des traitements. La sécurité de la distribution peut nécessiter des interconnexions ou l'amélioration des filières de traitement.*

— La protection de la ressource

En 2018, 166 actions ont été financées au titre de la protection de la ressource. 137 d'entre elles dans le cadre de la protection et de la restauration de la ressource pour 5,75 millions d'euros ; 29 autres sur la protection des ouvrages de production ont mobilisé 1,21 million d'euros. L'agence a aidé à la mise en place et aux études de stations d'alerte en amont des ouvrages de traitement ou de distribution de l'eau, ainsi qu'aux études et au suivi qualitatif de la ressource. Une enveloppe de 1 million d'euros leur a été consacrée en 2018.

Les actions sur les périmètres de protection de captages (PPC) diminuent par rapport aux années précédentes pour atteindre le niveau le plus bas depuis 2002. Elles concernent majoritairement des acquisitions foncières et des travaux de protection immédiate ou rapprochée des captages.

— La production d'eau potable

Le montant des aides attribuées en 2018 est en baisse de 40 % par rapport à celui de 2017. Cette baisse s'explique en grande partie par l'arrêt de l'engagement en 2018 de nouvelles avances remboursables pour financer des travaux d'eau potable en faveur des collectivités urbaines. En 2017, ces avances représentaient 13 millions d'euros d'aide.

L'opération la plus importante de l'année, porte sur le financement de la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable du SIAEP de Gartempe Sedelle de la Rebeyrolle (Creuse). Une subvention d'un million d'euros a permis de financer la mise en place d'une filière complète de traitement de l'eau superficielle. En dehors de cette action, les 17 opérations concernant les usines de production d'eau potable sont de faible importance. 13 autres opérations concernent la création d'ouvrages de neutralisation des eaux agressives et de désinfection. Elles ont été financées pour une aide globale de 772 000 euros. Malgré un taux d'aide très incitatif (60%), la demande reste faible en 2018 au regard de l'enjeu potentiel, notamment en Auvergne.

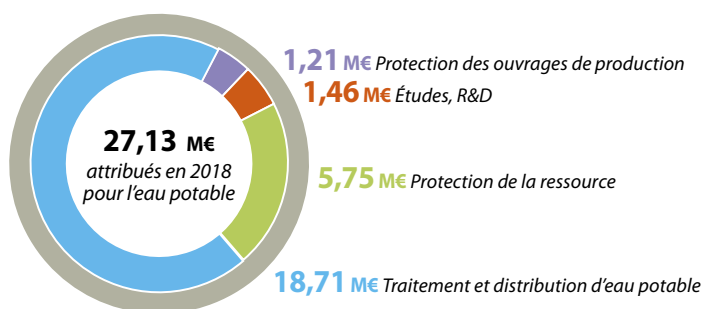


REPÈRES 2018

> l'agence finance **166 actions de protection** avec des aides de près de **7 millions d'euros**.

> pour la production d'eau potable, elle attribue **20,2 millions d'euros** sous forme de subventions.

**PLUS DE 27 MILLIONS D'EUROS EN 2018
POUR L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE**



En 2018, les aides se sont concentrées là où un relargage important de chlorure de vinyle monomère (CVM) était mis en évidence. Les travaux de pose de nouvelles conduites d'eau potable sont plus nombreux en 2018. 3,8 millions d'euros d'aide y ont été consacrés, un montant qui a doublé par rapport à l'année 2017.

Le nombre d'études d'aides à la décision en eau potable financées (24 schémas directeurs et études diagnostiques) est en nette baisse en 2018. Ces études sont plus structurantes. Onze études de transfert de compétence ont été financées. Le montant global des études financées est en hausse de 20 % du fait du financement des premières opérations de recherche et développement du projet expérimental « Jourdain » de réutilisation des eaux usées traitées, développé par Vendée Eau (Vendée).

La demande d'aide rurale reste soutenue, proche de 2017. En 2018, la nature et le montant des opérations ont été très différents de ceux constatés en 2017 : le montant des aides à la sécurisation de la distribution de l'eau potable est en hausse par rapport à celui de 2017 (+ 63 %) alors que le montant des aides au traitement pour la production d'eau potable suit le chemin inverse (- 62 % entre 2017 et 2018).



© Jean-Louis Aubert

REPÈRES 2018

> le littoral Loire-Bretagne compte plus de **2 millions d'habitants permanents**.

> **2 600 km** de côtes, soit **40 %** du littoral métropolitain, et **110 estuaires**.

> le bassin est concerné par **4 régions littorales** : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine.

Pour le littoral et le milieu marin

—> *Le littoral est un milieu de grande importance économique et écologique. La préservation de la qualité de ses eaux, au bénéfice des habitants, des usages et des espèces, est une priorité pour l'agence de l'eau.*

— Six grands enjeux

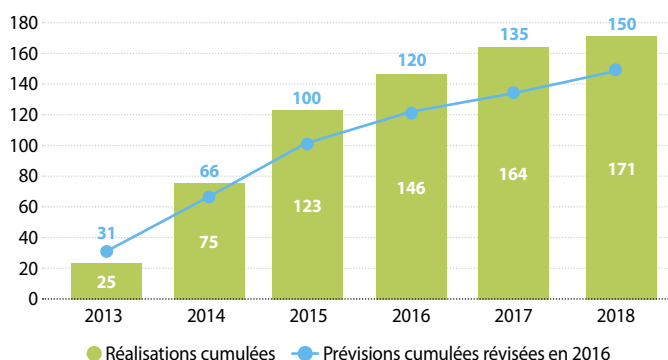
L'agence fonde sa politique « littoral » sur six enjeux majeurs :

- la restauration de la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières pour la baignade, la pêche à pied de loisir et professionnelle, la conchyliculture,
- la lutte contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines en particulier les algues vertes,
- la lutte contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports,
- la restauration de la morphologie des espaces côtiers,
- la gestion de la ressource en eau,
- l'amélioration de la connaissance.

Pour y répondre, elle mobilise les outils du 10^e programme – réduction de toutes les pollutions, restauration des rivières et des zones humides, adaptation au changement climatique, connaissance, sensibilisation – en priorité dans le cadre d'une approche territoriale. Et elle propose aussi aux acteurs du littoral des aides adaptées aux problèmes rencontrés. En 2018, la politique spécifique au littoral confirme l'engagement important des collectivités dans la mise en œuvre des programmes d'actions visant à la reconquête de la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières (plages, pêche à pied de loisir et professionnelle, conchyliculture).

Nombre
de contrat

LITTORAL - NOMBRE DE CONTRATS AIDÉS



L'assainissement des collectivités reste le cœur des interventions de l'agence de l'eau sur la frange littorale.

Au titre de la préparation du 11^e programme 2019-2024, un important travail a été mené en 2018, notamment sur la mise en place d'un principe de sélectivité dans la définition des systèmes d'assainissement prioritaires sur le littoral.

— Préserver les eaux littorales et les usages

Reconquérir la qualité microbiologique des eaux

Comme les années précédentes, les communes littorales ont poursuivi une mise en œuvre dynamique d'actions au titre de l'assainissement : restructuration ou création de stations d'épuration, fiabilisation de postes de refoulement, mise en place d'équipements d'autosurveillance... Ce champ d'intervention reste le cœur des investissements de l'agence sur la frange littorale dans un objectif de restauration de la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières (plages, pêche à pied,

conchyliculture). A titre d'exemple, on peut citer le cas des deux communes voisines morbihannaises, Merlevenez et Sainte-Hélène, qui ont souhaité augmenter la capacité et les performances de leurs ouvrages épuratoires actuels peu performants et sous-dimensionnés par la réalisation d'une station d'épuration commune de type boues activées d'une capacité de 4 400 équivalent-habitant.

Réduire les phénomènes de marées vertes

Un deuxième plan a été engagé sur 8 baies sensibles à l'eutrophisation du littoral breton pour la période 2017-2021. Les financeurs et les porteurs de projet ont proposé des pistes d'amélioration du premier plan en fonction des contextes locaux. En 2018, les 8 nouvelles chartes ont été signées, laissant place à la mise en œuvre effective des actions. Avec 31 millions d'euros, elles prévoient le financement d'actions pour l'évolution des pratiques agricoles.

Fin 2018, les dynamiques locales et certaines actions sont déjà bien engagées, notamment avec la couverture des sols précoce en interculture. Il est toutefois nécessaire de continuer à mobiliser les prescripteurs pour accompagner les exploitations agricoles dans leurs évolutions de pratiques.

L'année 2018 se caractérise par un démarrage très tardif du phénomène d'algues vertes, fin juin, avec des trajectoires différentes selon les sites. L'hiver 2017-2018 a été dispersif, les pluies faibles au printemps et les teneurs en nitrate en baisse. La baie de Saint-Brieuc, qui représente 50 % des volumes régionaux 2018, a dépassé son niveau moyen interannuel. Les baies de Douarnenez et de Saint-Michel-en-Grève ont connu le développement d'autres algues opportunistes (brunes et rouges). Deux axes de travail ont été retenus : l'amélioration des connaissances scientifiques et la recherche de méthodes pour apprécier les flux de nutriments sur les vasières ; sur les territoires concernés, la définition de protocoles de suivi des flux terrigènes qui alimentent les vasières.

S'engager pour la biodiversité

La loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 8 août 2016. Elle élargit la compétence des agences de l'eau en indiquant qu'elles peuvent contribuer à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine et du milieu marin.

Pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de cette loi et alimenter les réflexions pour son 11^e programme 2019-2024, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a lancé en 2017 un second appel à initiatives (AAI) pour la biodiversité. Il s'est déroulé du 16 octobre 2017 au 10 janvier 2018. L'agence de l'eau a reçu 17 propositions ciblant le littoral et le milieu marin et représentant près de 30 % du volant financier. Dix d'entre-elles (hors marais rétro-littoraux) ont été retenues par le conseil d'administration pour près d'un million d'euros d'aides. On peut, à titre d'exemples, citer le programme « Pertinence environnementale de la restauration des petits marais et prés salés » (PEPS) porté par l'Université de Brest, la restauration des scirpaies sur le secteur de Donges-Est en site Natura 2000 Estuaire de la Loire (Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire) ou encore la préparation d'une campagne importante de sensibilisation aux économies d'eau dans les îles du Ponant. —



© Thierry Degen - Terra



PAROLE À...

Régis Le Quillec, chargé de mission Littoral – Délégation Maine-Loire-Océan

Littoral : des financements dynamiques pour ce 10^e programme, de nombreux défis pour le 11^e programme

Les financements de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur le littoral en cette fin de 10^e programme sont restés dynamiques mais

hétérogènes d'un territoire à l'autre. Espace convoité mais fragile, la frange côtière demeure très sensible aux pressions issues des bassins versants et nos partenaires maintiennent leur mobilisation. Le contexte particulier de préparation du 11^e programme nous a contraint à définir plus précisément les cibles à reconquérir pour optimiser nos aides. La prise en compte des impacts du changement climatique, de

l'augmentation de la population littorale, des exigences croissantes en matière de qualité de l'eau de la part des usagers et professionnels de la mer, l'enjeu de la préservation de la biodiversité marine... sont autant de défis à relever au titre du 11^e programme !

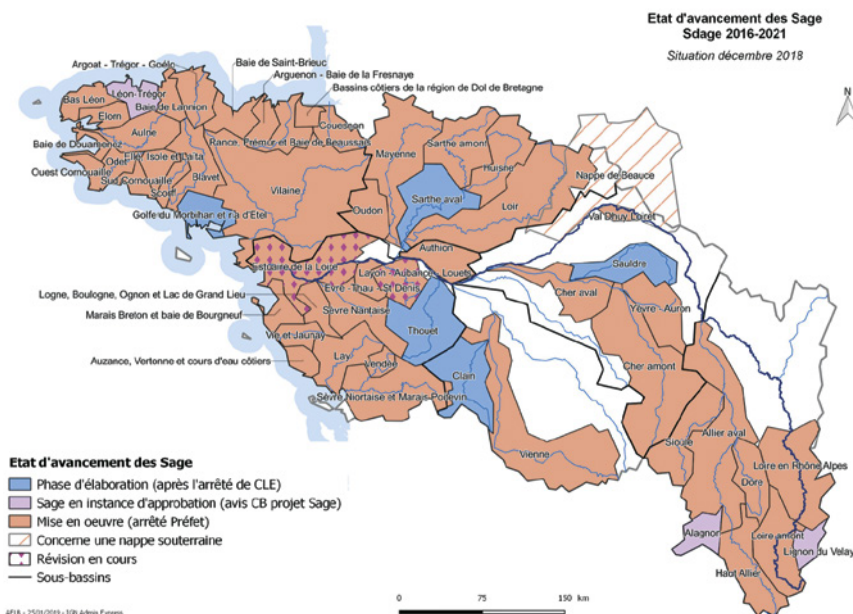
Pour une approche territoriale et partenariale

—> *Le bassin Loire-Bretagne a choisi de décliner le Sdage au travers des Sage qui permettent une planification locale des objectifs et des priorités. Avec les Sage, les contrats territoriaux sont le cadre privilégié pour des actions cohérentes de restauration du bon état des eaux. Le partenariat avec les départements et les régions fait converger les moyens disponibles pour gagner en efficacité.*



REPÈRES 2018

- > 55 démarches de Sage couvrent près de 82 % du bassin.
- > 47 Sage mis en œuvre et 8 en cours d'élaboration.
- > l'agence soutient ces démarches de Sage avec 7,7 millions d'euros d'aides.
- > 334 opérations territoriales sont en cours, elles couvrent 80 % du bassin.
- > 9,2 millions d'euros pour soutenir les actions des politiques territoriales.
- > des conventions sont conclues avec les 25 départements et 5 régions majoritairement situés en Loire-Bretagne.
- > 7,8 millions d'euros y sont consacrés



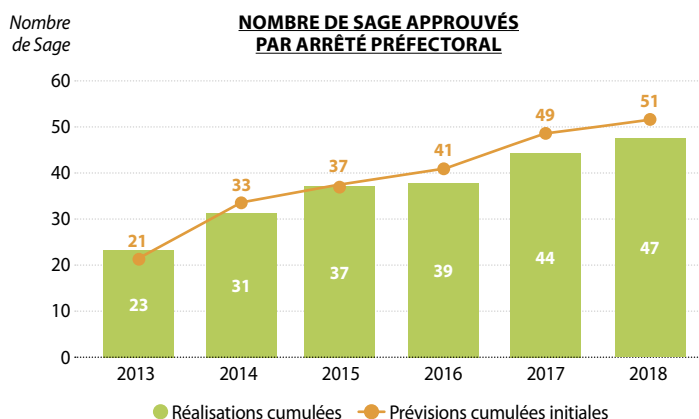
— 55 Sage pour mettre en œuvre le Sdage

On compte 55 démarches de Sage engagées sur près de 82 % de la superficie du bassin Loire-Bretagne. Le comité de bassin a émis en 2018 un avis favorable pour les deux Sage soumis à son examen.

En 2018, le comité de bassin se prononce favorablement sur les projets de Sage Sarthe aval et celui de la révision du Sage Layon Aubance Louets. L'agence de l'eau accompagne l'élaboration et la mise en œuvre des Sage. En 2018, les aides à l'élaboration et à la mise en œuvre des Sage ont bénéficié à 140 opérations, pour un montant de dépenses de près de 10 millions d'euros. Le montant des aides s'est élevé à près de 7,67 millions d'euros en grande majorité dédiés à l'animation et aux études.

— Des contrats territoriaux pour faciliter l'action

Selon les enjeux des territoires, les contrats territoriaux peuvent concerner les pollutions diffuses (204 contrats), la restauration des cours d'eau (243 contrats), les zones humides (165 contrats) ou la gestion quantitative (9 contrats). 126 d'entre eux concernent une aire d'alimentation de captages prioritaires du Sdage. 196 proposent des actions sur deux thématiques ou plus.



Des outils pour le bon état des eaux

→ 98 % des masses d'eau de surface qui ont un objectif de bon état écologique en 2021 sont concernées par une opération territoriale,

- 97 % de celles déclassées pour la morphologie bénéficient d'une opération territoriale avec un volet « cours d'eau » ;
- 78 % de celles déclassées pour les nitrates et/ou les pesticides bénéficient d'une opération territoriale avec un volet « pollutions diffuses ».

En 2018, 43 nouveaux contrats sont validés, 14 territoires sont pré-sélectionnés, 13 contrats sont nouveaux ou renouvelés et 16 font l'objet d'une transition entre deux contrats.

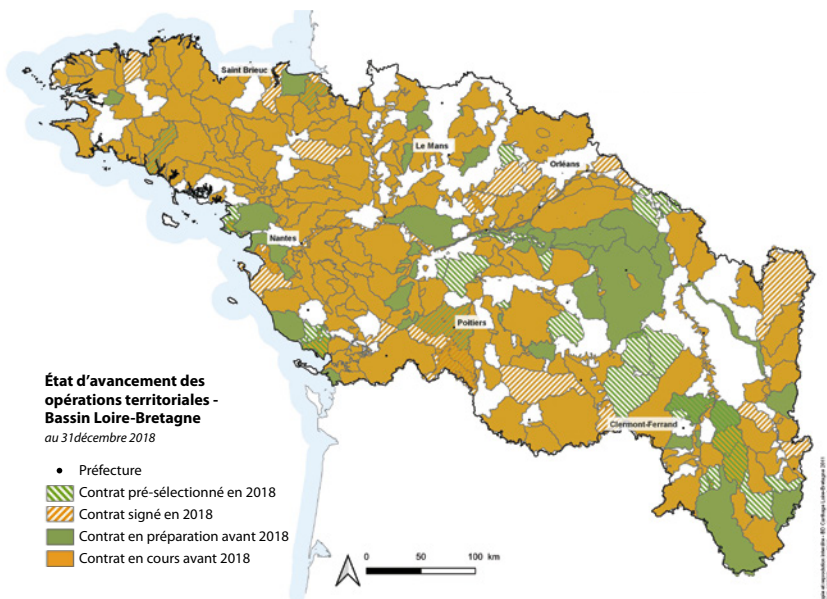
L'agence de l'eau accompagne cette politique en finançant les études, l'animation et la communication générale, les actions régionales d'animation territoriale. En 2018, elle y consacre 9,2 millions d'euros pour un montant de dépenses estimé à 14,7 millions d'euros. Les dépenses de suivi de la qualité de l'eau dans ces opérations ont été prises en compte dans le financement des réseaux de mesure voir page 30.

— 25 conventions de partenariat avec les départements

Pour faciliter la convergence des actions, l'agence a proposé aux conseils départementaux du bassin une convention-type qui encadre la gestion du programme de solidarité urbain-rural (voir page 26) et l'ensemble des missions d'assistance technique réglementaire, d'appui et d'animation auprès des collectivités locales.

Les conventions de partenariat couvrent deux à neuf missions – assainissement collectif et non collectif, protection de la ressource et de l'eau potable, milieux aquatiques, réseaux de mesure ou émergence des maîtrises d'ouvrage – selon les priorités propres à chaque département.

L'assistance technique et l'animation représentent environ 75 % du montant total des financements. Le financement des services d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration (Satese), représente toujours la moitié des financements. L'appui technique aux porteurs de projets « milieux aquatiques » représente cependant près de 11 % des montants financés. —



PAROLE À...

Céline Marche, chargée de mission politique territoriale – Service agriculture et milieux aquatiques
• direction des politiques d'intervention

« J'ai un programme d'actions ambitieux... je signe un contrat territorial ! »

Le contrat territorial est un outil central, éprouvé depuis le 7^e programme, pour la mise en œuvre des politiques agricoles et milieux aquatiques de l'agence de

l'eau. La politique contractuelle démontre une dynamique d'actions croissante. Fin 2018, 334 opérations territoriales sont accompagnées par l'agence de l'eau. Des programmes d'actions concertés se mettent en place pour réduire les pressions sur les masses d'eau et contribuer à l'atteinte des objectifs du Sdage. En 2018, dans

la perspective du 11^e programme, l'agence de l'eau fait évoluer ce cadre d'intervention vers un pilotage resserré pour répondre aux enjeux du prochain programme. La démarche contractuelle est ainsi renouvelée pour le 11^e programme, dans l'objectif d'une plus grande sélectivité et d'une priorisation renforcée.

SUR LA TOILE

> Qu'est-ce qu'un Sage ? Quelle est son articulation avec le Sdage ? Quelles sont les aides de l'agence ? rendez-vous sur <http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



REPÈRES 2018

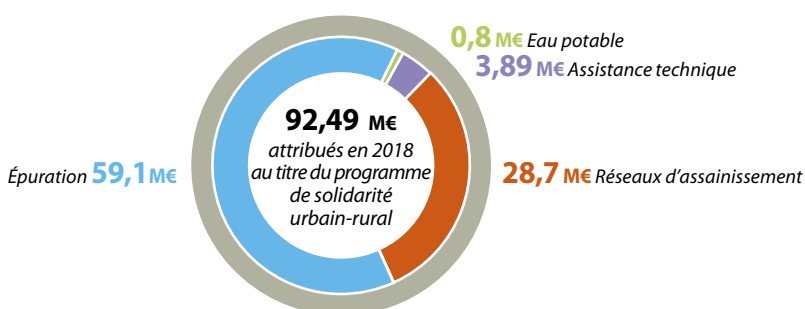
> 5,9 des 13 millions d'habitants du bassin hydrographique vivent dans des communes rurales (près de 80 % du territoire).

> l'agence engage plus de 143 millions d'euros en faveur des communes rurales
...dont plus de 92 millions au titre du programme de solidarité urbain-rural et plus de 51 millions dans le cadre des différents contrats et interventions du programme d'intervention.

Pour une solidarité urbain-rural

—> Les communes rurales accèdent à tous les dispositifs d'aide du 10^e programme (2013-2018). Elles bénéficient aussi d'aides spécifiques pour l'assainissement non collectif, la création de stations d'épuration, l'extension des réseaux d'assainissement ou encore les traitements simples pour l'eau potable.

**PLUS DE 92 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUÉS
EN 2018 AU TITRE DU PROGRAMME
DE SOLIDARITÉ URBAIN-RURAL**



— Le programme de solidarité urbain-rural

Défini par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, il contribue à la solidarité envers les communes rurales par l'attribution de subventions aux collectivités et à leurs groupements pour la réalisation de travaux d'épuration, d'assainissement et d'eau potable et pour l'assistance technique. En 2018, l'agence y consacre 92,4 millions d'euros pour financer 753 projets.

47 % des financements vont à des projets qui relèvent de l'équipement rural des collectivités :

- création de stations d'épuration et réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif,
- extension de réseaux d'assainissement,
- traitement de l'agressivité, de l'arsenic et désinfection simple pour l'eau potable.

53 % des financements vont à des projets d'amélioration de l'assainissement collectif identifiés comme prioritaires sur la période 2016-2018.

— Les autres aides apportées aux communes rurales

En 2018, au-delà des financements accordés au titre du programme de solidarité urbain-rural, l'agence de l'eau a attribué en plus un total de 51,1 millions d'euros d'aides aux communes rurales sous forme de subventions. —

L'engagement de l'agence dans les contrats de plan État-Régions

—→ L'agence est engagée dans 8 contrats de plan État-Régions conclus pour la période 2015-2020 et dans un contrat interrégional, le Contrat de Plan Inter-Régional État-Régions (CPIER) Loire. De 2015 à 2020, elle apportera 286 millions d'euros sur le volet « eaux et milieux aquatiques ».

— Un engagement renforcé, au service des priorités du Sdage

Les contrats de plan État-Régions sont l'outil privilégié de mise en œuvre de la politique d'aménagement et de compétitivité des territoires pour la période 2015-2020. L'agence de l'eau s'y implique fortement dans le cadre des projets eau et milieux aquatiques du volet « transition écologique et énergétique ».

Hors plan Loire, les engagements ciblés de l'agence s'élèveront à plus de 246 millions d'euros pour la période 2015-2020. En 2018, les engagements réalisés atteignent près de 163 millions d'euros pour la période 2015-2018 (soit un taux d'engagement de 66 %). Le précédent contrat de plan représentait 183 millions d'euros.

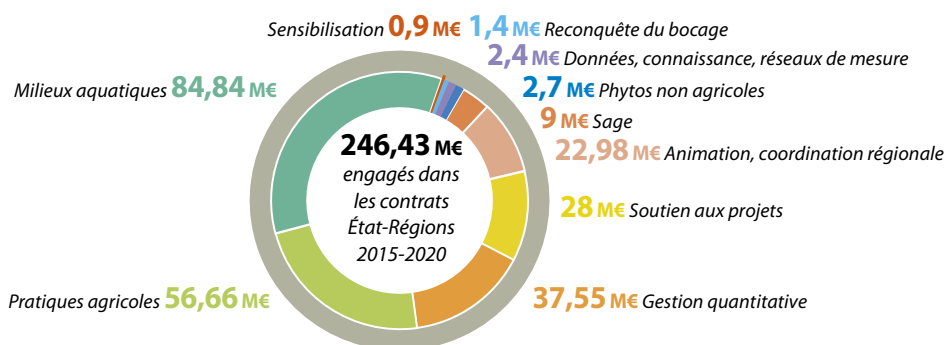
Les opérations financées dans ce cadre ciblent les priorités du Sdage pour l'atteinte du bon état des eaux. —

LES ENGAGEMENTS PRÉVISIONNELS PAR RÉGION EN MILLIONS D'EUROS SUR 2015-2020*

Auvergne-Rhône-Alpes	22
Bourgogne-Franche-Comté	5
Bretagne	74
Centre-Val de Loire	26
Nouvelle-Aquitaine	84
Pays de la Loire	36

* Le concours de l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas été sollicité pour les contrats de plan des anciennes régions Basse-Normandie (Normandie) et Languedoc-Roussillon (Occitanie).

ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE DANS LES CONTRATS ÉTAT-RÉGIONS SUR LA PÉRIODE 2015-2020 (HORS PLAN LOIRE)





© Contacteur AELB

REPÈRES 2018

> Une politique dynamique : 36 projets et 3,2 millions d'euros d'aides consacrés à l'action internationale au titre de l'année 2018 (soit 1% des recettes).

> la poursuite et le renforcement des partenariats institutionnels en Afrique, en Asie et au Brésil.

> La participation du président du comité de bassin à la 8e édition du forum mondial de l'eau à Brasilia en mars 2018.

> Une mission au Burkina Faso en février-mars 2018, combinant rencontres officielles et évaluation de 3 projets financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Pour l'accès à l'eau dans les pays en développement

—> Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, l'agence de l'eau aide les collectivités et les associations du bassin qui œuvrent dans la coopération décentralisée pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

— L'aide à la coopération décentralisée

La loi Oudin-Santini du 9 février 2005 autorise les agences de l'eau à financer des actions de coopération internationale dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement essentiellement à caractère humanitaire, dans la limite de 1 % de leurs ressources.

L'année 2018 a constitué pour Loire-Bretagne le treizième exercice d'intervention dans ce cadre. Le montant des aides attribuées s'élève à 3,2 millions d'euros et a permis de financer 36 projets :

→ 90 % des demandes concernent l'Afrique (et plus particulièrement le Burkina Faso, Madagascar ou encore le Cameroun), 10 % l'Asie du sud-est.

→ 65 % des dossiers sont relatifs uniquement à l'alimentation en eau potable et 35 % à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement.

Depuis 2016, 420 projets ont été retenus pour un montant de plus de 20 millions d'euros d'aides.

Depuis 2008, les agences de l'eau ont institué une évaluation de leurs projets aidés. Au titre de 2018, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a évalué 3 projets au Burkina Faso d'accès à l'eau propre et à l'assainissement, dans les provinces du Sanguié, de Sanmatenga et de l'Ouhritenga.

— Les partenariats

L'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie (Myanmar), le Laos et le Cambodge. Cela s'est traduit en 2018 par la poursuite de nos actions au travers de missions menées par des experts de l'agence, sur des thématiques associées à la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources eau (création d'agence de l'eau, rédaction d'un Sdage, déclinaison opérationnelle des plans d'actions de bassin, mécanismes de financement des plans d'actions, développement de système d'information sur l'eau, mise en place d'instance pour coordonner et suivre les projets liés à l'accès à l'eau et à l'assainissement...). —



Réception d'une délégation laotienne au comité de bassin Loire-Bretagne, le 5 juillet 2018

Une délégation laotienne a été reçue par l'agence de l'eau Loire-Bretagne les 4 et 5 juillet 2018, dans le cadre d'une visite en France programmée sur la période du 2 au 6 juillet 2018. Cette visite s'inscrit dans le cadre du partenariat entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la direction des ressources en eau du ministère des ressources naturelles et de l'environnement laotien engagé depuis 2011, dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau au Laos, et plus particulièrement dans le bassin de la Nam Ngum.

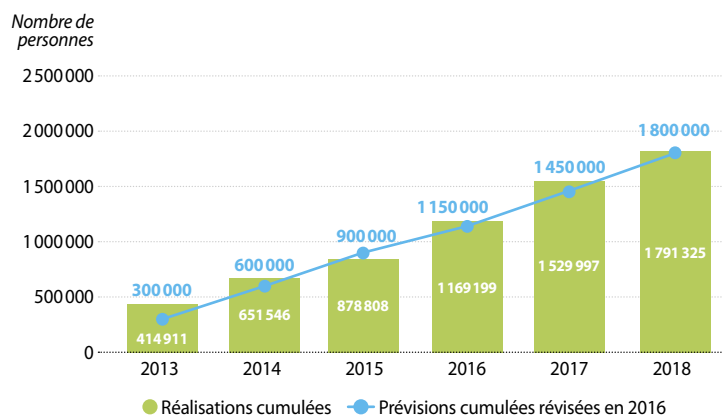
La participation de la délégation laotienne au comité de bassin du 5 juillet a été l'occasion pour eux de mieux appréhender le fonctionnement de l'instance, qui n'a pas d'équivalent au Laos. L'intervention exceptionnelle de M. Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, concernant la gestion des services d'eau et d'assainissement en milieu rural en France, leur a notamment permis de mesurer le décalage par rapport à la situation au Laos, où l'enjeu majeur est d'améliorer l'accès des populations à l'eau propre, à l'hygiène et à l'assainissement.



Marie-Hélène Aubert, élue gouverneure du conseil mondial de l'eau

L'élection de Mme Marie-Hélène Aubert, présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, au poste de gouverneure du conseil mondial de l'eau à Marseille le 30 novembre 2018 a été un autre moment important de l'année. Représentant les six agences de l'eau, elle compte y promouvoir les principes de solidarité mis en œuvre dans les bassins français, pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain (changement climatique, accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, gestion collective par bassin versant...).

ACTION INTERNATIONALE : POPULATION CONCERNÉE PAR LES OPÉRATIONS FINANCÉES



PAROLE À...

Charlotte Bourgault, chargée d'interventions – Délégation Armorique

Bénin : 4 villages alimentés en eau potable

Ce projet ambitieux est porté par l'association finistérienne « MJ pour l'enfance » et financé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 40 %. Plus de 7 500 personnes en bénéficient sur la commune de Dassa

Zoumé. Un forage permet d'alimenter un château d'eau. L'eau traitée par chloration est distribuée au travers de 5 kilomètres de réseau de distribution et dessert 22 bornes pour alimenter les villageois, les écoles et les centres de santé. L'accès à une eau de qualité permet notamment à la population une meilleure protection contre les maladies hydriques.

Ce programme, né d'un important portage local, est très complet dans sa conception. Un comité de gestion a été mis en place et une redevance est collectée auprès des bénéficiaires pour assurer la maintenance des équipements. Une action «référente» à valoriser auprès d'autres porteurs de projet.



© Laurent Mignaux - Terra

REPÈRES 2018

- > 825 stations de surveillance de l'état des eaux, dont
 - 420 sur les cours d'eau
 - 350 pour les eaux souterraines
 - 14 pour les plans d'eau
 - 25 sur les eaux côtières
 - 16 pour les estuaires.

> Au 31 décembre 2018, la banque des données issues des réseaux de surveillance des cours d'eau et plans d'eau du bassin (OSUR) atteint les 35 millions de données bancarisées.

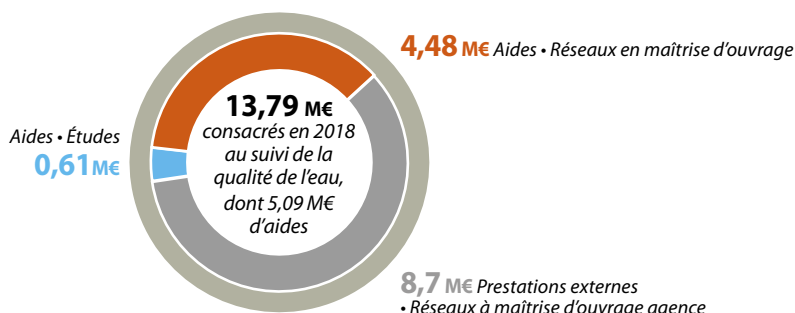
Pour connaître et partager les données

—> Mieux connaître l'état des eaux et le fonctionnement des milieux aquatiques est une condition pour intervenir de façon appropriée et évaluer l'efficacité des opérations menées. L'agence y consacre près de 14 millions d'euros en 2018. Des données et des informations à partager avec les acteurs de l'eau et tous ceux que la gestion de l'eau intéresse.

— Des réseaux de mesure pour suivre la qualité des eaux

2018 est la troisième année de mise en œuvre du programme de surveillance 2016-2021. L'agence a poursuivi la mise en place de nouvelles dispositions faisant suite à la révision des modalités d'attribution des aides dans le cadre de la révision du 10^e programme. Un effort particulier est demandé aux maîtres d'ouvrage de réseaux locaux, notamment dans les contrats territoriaux, afin de faciliter la transmission des données brutes issues de leur dispositif.

**13,79 MILLIONS D'EUROS EN 2018
POUR SUIVRE LA QUALITÉ DE L'EAU**



Des réseaux en maîtrise d'ouvrage

L'agence de l'eau assure la maîtrise d'ouvrage de 825 stations du réseau de contrôle de surveillance et d'une partie du contrôle opérationnel. En 2018, elle consacre 8,7 millions d'euros pour financer les prélèvements, les analyses physicochimiques et les mesures biologiques. 80 % des prestations concernent les cours d'eau. L'optimisation des réseaux, débutée en 2013, demeure une priorité qui a permis de limiter les dépenses tout en préservant la pertinence de la surveillance. Depuis 2017, l'agence a un dispositif qui permet à ses services de réaliser des audits en régie afin de prendre à son compte certaines opérations tout en consolidant la qualité des prestations.

Des aides aux réseaux de mesure à maîtrise d'ouvrage extérieure

L'agence de l'eau apporte un concours à des maîtres d'ouvrage de Sage ou des contrats territoriaux, à des réseaux locaux, départementaux, régionaux ou thématiques, ainsi qu'à l'Ifremer et à d'autres structures expertes sur les eaux littorales. En 2018, ces aides représentent plus de 4,48 millions d'euros, dont près de 2,3 millions pour les réseaux de mesures territorialisés, en particulier dans les contrats territoriaux.

— Quel partage de l'information ?

En 2018, l'agence a intégré plus de 3,5 millions de résultats de prélèvements et d'analyses sur les cours d'eau et les plans d'eau dans la banque de bassin OSUR. Elle atteint 35 millions de résultats de mesures collectés sur la période 1971-2018. L'important volume d'acquisition de données en 2018 est lié à la programmation du suivi des substances prioritaires sur les 420 stations du réseau de contrôle de surveillance. Les données sont versées début 2019 dans l'outil de diffusion national Naiades.

Les données sur les eaux souterraines ont été contrôlées, versées et sont disponibles dans la banque ADES, gérée par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Des valorisations en données ouvertes

Depuis 2015, l'agence réalise des valorisations cartographiques sur Carmen (outil cartographique du Ministère de la transition écologique et solidaire). Les experts peuvent accéder à des jeux de données (données ouvertes) en « web services ».

L'application mobile « Qualité rivières » des agences de l'eau et de l'agence française pour la biodiversité (AFB) permet à chacun de nous de connaître la qualité des cours d'eau en métropole à travers des indicateurs témoins : poissons, invertébrés, microalgues, polluants chimiques, acidité, oxygène... Une carte interactive illustre le classement des cours d'eau selon le code couleur européen, du très bon état (en bleu) au mauvais état (en rouge). Elle indique aussi l'évolution sur

les trois dernières années pour chaque station de suivi. —



© AFRMC

PAROLE À...

Jean-Baptiste Chatelain,

chef du service évaluation,
direction de l'évaluation et de la planification

Harmonisation des organisations et des pratiques pour mutualiser la surveillance

Le projet de « convergence des pratiques de surveillance » du plan de mutualisation inter-agences vise à faire converger nos organisations et nos pratiques : gestion de surveillance, bancarisation des données, achat de surveillance.

Ce projet s'appuie sur un travail collaboratif. Il associe l'ensemble des

agents des équipes réseaux des six agences de l'eau métropolitaines. Il débute par une phase d'état des lieux pour définir des cibles de convergences. Ce travail est en lien avec d'autres thématiques de la mutualisation : systèmes d'information, achats, données et connaissance.



© Logo : François Lyonnais

PAROLE À...

Bénédicte Parard, Chargée d'études — direction des politiques d'intervention

Le référentiel des ouvrages au service de la connaissance et des actions sur le milieu

« En 2018, la base de données Ouvrages dépasse les 120 000 ouvrages qui correspondent à des stations d'épuration, des sites de prélèvements d'eau, des usines d'eau potable... »

Le référencement de ces ouvrages est utilisé par la plupart des métiers à l'agence de l'eau : les aides, les redevances, la connaissance, la planification et gestion des eaux. Les ouvrages sont géolocalisés et liés au milieu aquatique pour évaluer les pressions et les impacts, et définir des priorités d'actions. Pour certains types d'ouvrages, des données de mesures sont associées

(6,6 millions de mesures annuelles). L'ensemble de notre communauté de travail œuvre pour maintenir le patrimoine et répondre aux enjeux des référentiels nationaux.

La refonte de l'application de gestion des ouvrages dans un projet mutualisé inter-agences est fortement attendue pour faciliter le travail des agents au quotidien. »

SUR LA TOILE

> OSUR, 35 millions de résultats de mesures sur les cours d'eau et les plans d'eau collectés sur la période 1971-2018. Ces données sont intégralement disponibles sur le site internet de l'agence et font l'objet, chaque jour ouvré, d'une trentaine de demandes d'extraction via l'outil Osur web.

www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/donnees_brutes/osur_web

> Retrouvez ces données et bien d'autres sur la plateforme nationale Naiades : www.naiades.eaufrance.fr



Le concours d'affiches
Il y a de la vie dans l'eau ! Ici et ailleurs
sensibilise les élèves à la nécessité
de préserver les milieux aquatiques,
milieux vivants.

Pour informer, sensibiliser

—> *L'agence soutient les programmes d'information, de sensibilisation et de mobilisation du public pour élargir la participation et le soutien aux politiques en faveur du bon état des eaux. En 2018, dernière année de réalisation du plan de communication 2016-2018, elle organise la consultation sur les questions importantes pour le futur Sdage, accompagne la fin du 10^e programme et prépare le lancement du 11^e programme et mobilise sur les enjeux du changement climatique et de la biodiversité.*

— Des évènements... pour échanger avec les acteurs de l'eau

Pour sa 19^e édition, le Carrefour des gestions locales de l'eau accueille 11 000 visiteurs les 24 et 25 janvier 2018 à Rennes. L'agence de l'eau, partenaire de ce carrefour aux côtés du réseau Idéal et de la région Bretagne, organise quatre séances de travail : une plénière « Cap sur le 11^e programme » pour échanger sur les premiers éléments de bilan du 10^e et les orientations du 11^e programme et trois ateliers sur des enjeux d'actualité pour la gestion de l'eau : outils d'évaluation de l'état des eaux, l'évaluation de la politique d'accompagnement des Sage et la dimension économique et sociale des enjeux de l'eau. L'agence de l'eau y signe officiellement le plan de lutte contre les algues vertes en Bretagne 2017 – 2021 avec l'État, le conseil régional de Bretagne et les conseils départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère.

... pour préparer le prochain Sdage

Pour préparer l'état des lieux 2019, l'agence de l'eau organise le 13 novembre à Vierzon une rencontre de l'eau avec les acteurs de la région Centre-Val de Loire.

Pour faciliter l'appropriation du projet des questions importantes, elle organise deux rencontres de l'eau, le 27 novembre à Vierzon et le 12 décembre au Mans.

— Accompagner la transition du 10^e au 11^e programme

L'agence de l'eau accompagne une fin de programme très dynamique dans un contexte financier contraint. La communication a été intense fin 2018 pour informer et mettre à disposition le 11^e programme : mise en ligne dès son adoption, articles d'actualités et dossier sur le site « Agence de l'eau Loire-Bretagne », mise à jour dès début décembre de l'ensemble des pages du site « Aides et redevances » dont une centaine de fiches sur les actions éligibles aux aides de l'agence et la démarche à suivre pour faire une demande d'aide.

— Des vidéos pour illustrer, mobiliser

L'agence de l'eau réalise la captation vidéo de la rencontre de l'eau « Eau, économie et territoires » soit 24 séquences vidéos et produit 11 nouvelles vidéos dont 4 sur le 11^e programme, 4 sur le comité

de bassin, 2 sur des travaux de restauration de cours d'eau, 1 sur le changement climatique et 1 pour le concours d'affiches « Il y a de la vie dans l'eau ! Ici et ailleurs ». Elles enrichissent, avec les 3 vidéos réalisées en inter-agences, l'espace multimédia du site « Agence de l'eau » et sa chaîne YouTube.

— Une priorité : valoriser les résultats et mobiliser les acteurs

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau, le 22 mars, l'agence de l'eau met en ligne un dossier sur la qualité des eaux du bassin Loire-Bretagne. Il met en avant, par sous-bassins, les actions qui ont un résultat sur la qualité des eaux et, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, les améliorations obtenues. Il explique comment et pourquoi l'état des eaux est surveillé.

L'agence réalise avec l'ARS Centre-Val de Loire et les services du ministère de l'environnement un dossier web pour montrer l'état d'avancement de la protection des captages d'eau potable, les outils pour les protéger, avec carte interactive, infographie, et fiches d'avancement par département à l'appui. Il sera mis en ligne en 2019.

Onze nouvelles actions sont valorisées : une initiative pour la biodiversité, une action de coopération internationale, quatre sur la restauration de rivières et cinq sur la préservation/restauration de zones humides. A l'occasion de la journée mondiale des zones humides, le 2 février 2018, un dossier « zones humides » est mis en ligne.

— Élargir la participation du public

Le comité de bassin a adopté le plan d'adaptation au changement climatique en avril suite à une consultation du public. Il met en place une charte d'engagement au changement climatique pour mobiliser les acteurs.

L'agence de l'eau a contribué à l'organisation du colloque national « Eau et changement climatique, une journée des solutions » organisé par les six agences de l'eau et leurs comités de bassin. Il a réuni 750 personnes à Lyon le 15 novembre.

L'agence de l'eau organise conjointement les consultations sur les questions importantes du Sdage et sur celles du plan de gestion des risques inondations (PGRI). Elles se déroulent sur internet du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019. L'agence s'appuie sur une stratégie de relais pour aller vers le public. Une large information est faite aux partenaires qui relaient et animent le débat sur l'eau. Toutes les contributions sont versées à la consultation.

Dans le cadre des « Assises de l'eau », l'agence contribue à montrer les enjeux, les pistes de solutions et les exemples d'amélioration pour les réseaux d'eau

et d'assainissement. A l'initiative du comité de bassin, elle organise trois réunions, le 8 juin à Vichy, le 14 juin à Rennes et le 27 juin à Blois. La contribution qui en découle et les 3 vidéos produites sur les échanges du 5 juillet entre le comité de bassin et Sébastien Lecornu, secrétaire d'État, sont relayées sur le web.

Le 26 avril, à l'occasion des 50 ans du comité de bassin, des outils sont produits pour mieux le faire connaître : diaporama, frise chronologique, images et vidéos d'archives et dossier sur internet. Pour plus de lisibilité, l'agence de l'eau crée une nouvelle lettre électronique « L'actu de l'eau en Loire-Bretagne » qui remplace les trois précédentes lettres électroniques.

— Démultiplier l'action grâce aux partenariats

L'agence de l'eau engage 2,42 millions d'euros pour 226 projets proposés par 158 organismes. 36 % des dépenses accompagnent les politiques locales de l'eau. 61 % pour faciliter le débat sur l'eau (accompagnement de la consultation et partenariat pour sensibiliser sur le sdage) et 3 % pour favoriser l'éducation à l'environnement dans le cadre de partenariats avec les acteurs de l'éducation.

— 9^e édition du concours d'affiches

L'agence de l'eau organise la 9^e édition du concours d'affiches à l'occasion de la journée mondiale de l'eau : 719 dessins reçus émanant de 61 classes. L'affiche, diffusée à tous les établissements scolaires, est composée par l'agence à partir des trois dessins lauréats. Les prix sont remis dans les établissements scolaires. En 2018, des nouveautés : les trois classes des lauréats sont récompensées par des Trophées et une sortie pédagogique sur l'eau encadrée par une structure d'éducation à l'environnement. L'agence réalise une vidéo pour mettre en valeur les actions menées et promouvoir le concours. —

enimmersion-eau.fr
En 2018, lancement d'une vaste campagne de communication nationale mutualisée : « En immersion »



PAROLE À...

Christophe Brochier, chargé de communication, délégation à l'information et à la communication

Communication numérique : donner son consentement

L'agence dématérialise ses envois. Elle envoie de plus en plus ses informations directement vers les boîtes aux lettres électroniques de ses interlocuteurs.

Règlement général sur la protection des données (RGPD) oblige, l'agence ne peut pas transmettre d'information par voie électronique sans l'accord exprès du destinataire. Alors inscrivez-vous, c'est simple ! Il suffit de se rendre sur l'un des sites internet de l'agence, de cliquer sur le bouton « s'inscrire à

la lettre électronique ». Il se situe en bas de chaque page. Puis, il faut sélectionner les supports d'information que l'on consent à recevoir de l'agence de l'eau et/ou de son comité de bassin, avant de confirmer l'inscription par échanges de courriels de validation. »

SUR LA TOILE

S'inscrire... <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/bit.ly/consent-aelb>

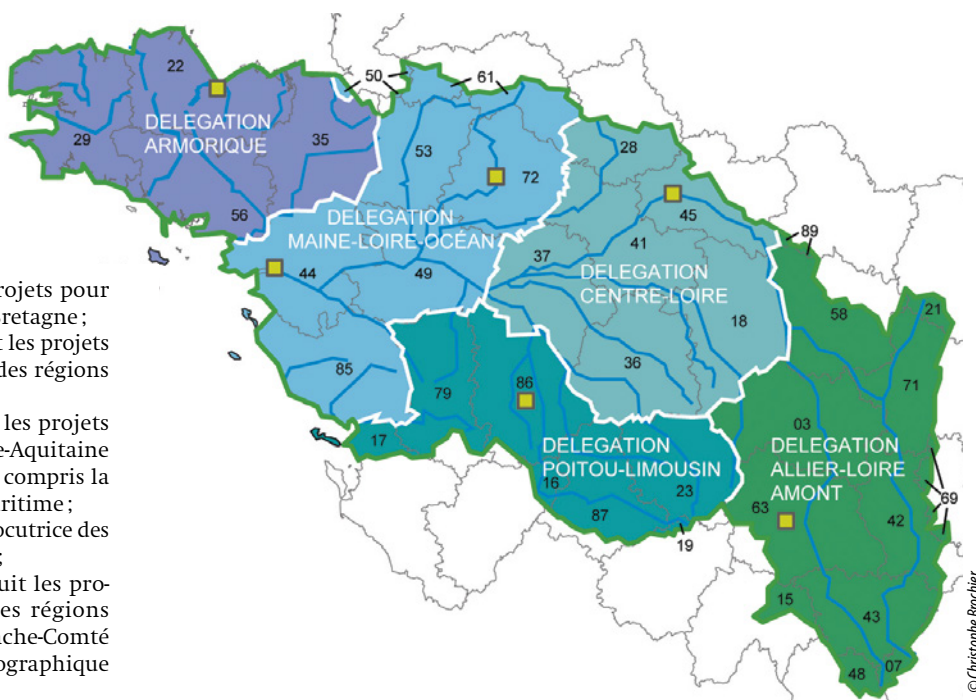
L'AGENCE DE L'EAU DANS LES RÉGIONS —

© Jean-Louis Aubert

Du mont Gerbier de Jonc à la pointe du Finistère

—> *L'agence de l'eau intervient au plus près du terrain au travers de ses 5 délégations régionales qui la représentent auprès des instances locales et régionales, de ses partenaires et de ses interlocuteurs.*

- La délégation **Armorique** suit les projets pour l'eau dans les quatre départements de Bretagne ;
- La délégation **Maine-Loire-Océan** suit les projets pour l'eau dans les sept départements des régions Pays de la Loire et Normandie ;
- La délégation **Poitou-Limousin** suit les projets pour l'eau des territoires de la Nouvelle-Aquitaine inscrits dans le bassin Loire-Bretagne, y compris la partie septentrionale de la Charente-Maritime ;
- La délégation **Centre-Loire** est l'interlocutrice des acteurs de la région Centre-Val de Loire ;
- La délégation **Allier-Loire amont** suit les projets pour l'eau dans les territoires des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie inscrits dans le bassin hydrographique Loire-Bretagne. —



© Christophe Brochier

En Allier-Loire amont

—> La délégation Allier-Loire amont intervient sur les bassins hydrographiques de l'Allier et de la Loire jusqu'à leur confluence. Sont concernés douze départements des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie : la Loire, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, l'Allier, la Nièvre et la Saône-et-Loire pour l'essentiel de leur territoire, ainsi que le Cantal, l'Ardèche, la Lozère, le Rhône, la Côte-d'Or et l'Yonne pour un ou plusieurs bassins versants. La délégation anime la commission territoriale Allier-Loire amont du comité de bassin.



PAROLE À...

Jean-Pierre Morvan,

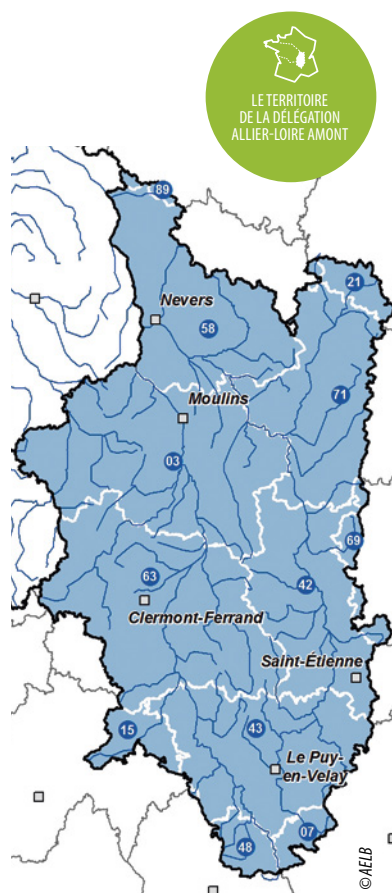
Directeur de la délégation Allier-Loire amont

2018 s'inscrit comme une année de transition. Après deux années marquées par l'augmentation des aides attribuées, la mise en place d'une gestion priorisée des dossiers a préfiguré les conditions du 11^e programme. Cette gestion a surtout permis d'ajuster nos engagements aux enveloppes financières disponibles sur la fin du 10^e programme. La décrue a été modérée. Nos décisions d'aide baissent de 10 % pour un volume d'engagement qui s'est établi à 70 millions d'euros. Ajoutons que le report de 47 dossiers sur l'exercice budgétaire 2019 a permis de traiter l'ensemble des demandes qui nous ont été soumises dans les délais du programme.

2018 marque également une transition pour notre politique de restauration des milieux

aquatiques. La décision d'engager de nouveaux contrats a été reportée au démarrage du 11^e programme et seul un contrat approuvé en 2017 a été signé pour les rivières de l'Aix et de l'Isable. Avec les services de l'Etat, la délégation s'est investie auprès des communautés de communes et des syndicats de rivière pour définir localement une structuration de la compétence GEMAPI adaptée à la volonté des élus. Cette réflexion doit aboutir en 2019 et 2020 à des contrats territoriaux regroupés, comportant des interventions mieux priorisées sur les masses d'eau en risque de non atteinte du bon état. Elle permettra également de réaliser des économies d'échelle répondant à la volonté partagée de maîtrise des dépenses publiques.

Enfin les Assises de l'eau réunies cette année, ont conclu que l'Etat doit aider les collectivités à accélérer le renouvellement des réseaux d'eau potable pour en limiter les pertes. La situation de l'amont du bassin est préoccupante. A l'exception des départements de la Loire et de l'Allier, les rendements constatés sont partout inférieurs aux moyennes nationales. Sur les territoires des deux syndicats d'alimentation en eau potable de la plaine de Riom et de basse Limagne, l'agence a financé à hauteur de 80% l'investissement dans des outils de connaissance



et de télégestion des réseaux. L'investissement total représente plus de 2 millions d'euros. Pour ces deux collectivités et leurs 120 000 habitants, cela va permettre d'améliorer la gestion des réseaux et la recherche de fuites avec à la clé des gains de rendement importants.



En Centre-Loire

—→ La délégation Centre-Loire intervient sur les six départements de la région Centre-Val de Loire, le Cher, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et les parties sud de l'Eure-et-Loir et du Loiret. Elle anime la commission territoriale Loire moyenne du comité de bassin.



PAROLE À...

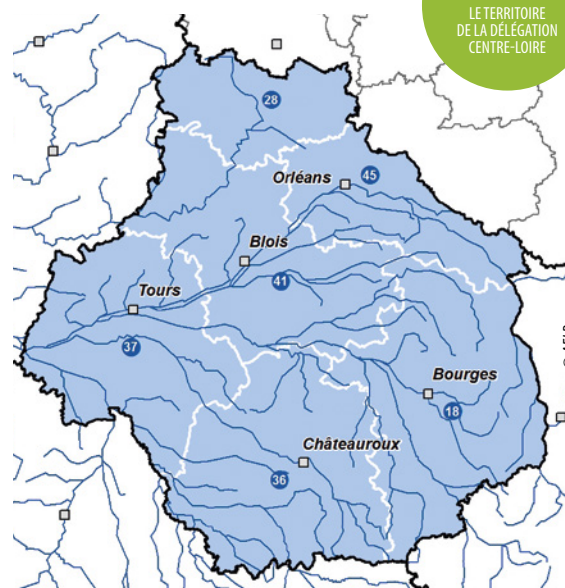
Nicolas-Gérard Camphuis,

Directeur de la délégation Centre-Loire

Avec près de 60 millions d'euros d'aides attribuées pour 1 500 dossiers et 1800 paiements, l'année 2018 confirme une activité très forte.

Deux rivières emblématiques ont achevé leur étude préfigurant un contrat territorial :

- Sur le Cher canalisé, le Nouvel Espace du Cher (NEC) a pris le relais de l'Etablissement Public Loire pour finaliser le contrat et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a porté la réalisation du bras de contournement du barrage de Civray ;
- Sur la Creuse en Indre, le Parc naturel régional Brenne a finalisé l'étude, l'Etat a identifié les propriétaires prêts à s'inscrire dans la dynamique d'un contrat, deux ouvrages pourront être prochainement effacés et un syndicat s'est constitué pour reprendre la compétence Gemapi au 1^{er} janvier 2019.



Deux nouveaux contrats territoriaux Long, Dême, Escotais et Réveillon, ont été signés en Indre-et-Loire. Six territoires en présélection finalisent leur contrat.

La continuité écologique a été restaurée sur plusieurs cours d'eau comme l'Indre avec l'effacement d'ouvrage au Moulin Fleuri et l'aménagement au moulin de la Braye avec le SAVI - le Loir avec le moulin Ronsard à Couture-sur-Loir (Indre-et-Loire), Saint-Jean de Froimontel (Sarthe) ou l'Aigre à Romilly (Eure-et-Loir).

Suite à l'appel à initiatives biodiversité, 12 projets des 40 retenus se trouvent en région Centre-Val de Loire, révélant l'important dynamisme sur cette thématique dans presque tous les départements. 560 000 euros d'aides sont attribués, au taux de 80 %.

388 dossiers Ecophyto ont été instruits sur les deux appels à projets de fin 2017 et 2018, pour un total d'aides de 2,5 millions d'euros. 8 groupes « 30 000 » supplémentaires ont été sélectionnés suite à l'appel à projets 2018, portant leur nombre total à 25, le nombre d'exploitants suivis à 192 et l'aide totale à 1,8 million d'euros.

44 systèmes d'assainissement jugés prioritaires au regard de leur atteinte sur le milieu naturel ont reçu 13,3 millions d'euros d'aides. Plus de 70 collectivités ont reçu une aide pour l'étude de leur patrimoine en eau potable, en vue du transfert de compétences à venir, pour un total de 4,4 millions d'euros. L'agence a aussi subventionné la pose de 450 compteurs de sectorisation, afin de détecter les fuites dans les réseaux.



© Jean-Louis Aubert

En Poitou-Limousin

—→ La délégation Poitou-Limousin intervient dans la région Nouvelle-Aquitaine, sur le bassin des affluents de la Loire et sur la partie septentrionale de la Charente-Maritime. Elle anime la commission Vienne et Creuse du comité de bassin.



© Jean-Louis Aubert



PAROLE À...

Olivier Raynard,

Directeur de la délégation Poitou-Limousin

Avec plus de 74 millions d'euros engagés pour près de 140 millions d'euros de travaux aidés (1125 dossiers instruits), 2018 constitue une année de forte activité pour la délégation Poitou-Limousin confirmant une dynamique soutenue sur ce territoire en cette fin de 10^e programme.

Les principaux domaines aidés restent l'assainissement des collectivités qui représente 64 % du total engagé avec 47,5 millions d'euros d'aides - la restauration des milieux aquatiques et des zones humides avec 8,1 millions d'euros d'aides soit 11 % du total engagé - et la gestion quantitative avec 5,8 millions d'euros d'aides quasiment exclusivement en lien avec la gestion patrimoniale et les économies d'eau en alimentation en eau potable.

Quelques exemples de réalisations illustrent le bilan d'activité de la délégation. On peut noter l'engagement de la modernisation de la station d'épuration de Limoges pour 13,5 millions d'euros d'aides qui permettra d'améliorer le traitement des effluents notamment par temps de pluie, ainsi que l'engagement pour 3,6 millions d'euros d'aides de la station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou, dans la communauté urbaine de Grand Poitiers. L'agence a également accompagné des études et travaux visant l'amélioration de la production d'eau potable dont la mise en œuvre d'une filière de potabilisation par le SIAEP Gartempe-Sédelle (Creuse), pour

un million d'euros d'aides.

Nous pouvons également souligner la fin des travaux d'effacement du gué Giraud, sur la Glane, menés à Saint-Junien par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (Haute-Vienne) et l'avancement des travaux d'effacement du barrage du Chat Cros, affluent de la Tardes (Creuse) qui vont permettre aux cours d'eau de retrouver un cours plus naturel.

Dans la continuité de l'année 2017, plusieurs études de transfert de compétences AEP et assainissement ont été engagées sur le département de la Haute-Vienne pour un montant total d'un million d'euros d'aide. Ces études vont contribuer à structurer la maîtrise d'ouvrage et organiser les compétences sur les territoires.

La gestion quantitative en agriculture continue à mobiliser les services de la délégation Poitou-Limousin sur le bassin du Clain et notamment sur le secteur de la Sèvre niortaise et du Mignon pour accompagner le protocole pour une agriculture durable sur ce bassin. Cette année 2018 a vu la signature de deux contrats territoriaux milieux aquatiques sur la Sédelle et sur l'Argenton (Deux-Sèvres) ainsi que trois contrats pollutions diffuses sur les captages des Martinats (Creuse) de Fleury, Destilles et Fontaine de Son (Vienne).

Sept collectivités et associations ont été aidées au titre de la coopération internationale pour mener des actions au Tchad, au Burkina Faso et au Togo dans l'objectif d'améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement. —



LE TERRITOIRE
DE LA DÉLÉGATION
POITOU-LIMOUSIN

Dans les territoires de Maine-Loire-Océan

—→ La délégation Maine-Loire-Océan intervient dans les sept départements des régions Pays de la Loire et Normandie et les 19 Sage inscrits dans le bassin Loire-Bretagne. Elle anime les commissions territoriales Loire aval et côtiers vendéens et Mayenne-Sarthe-Loir du comité de bassin.



PAROLE À...

Bernadette Doret,

Directrice de la délégation Maine-Loire-Océan

En 2018, l'activité de la délégation s'est portée prioritairement sur la gestion de la fin du 10^e programme afin d'accompagner les porteurs de projets dans cette phase de transition et programmer dans de bonnes conditions les opérations prêtes à s'engager. Au total sur la durée du 10^e programme, 455 millions d'aides ont été alloués à plus de 9 000 projets sur le territoire de la délégation. L'année 2018 reste dynamique avec près de 75 millions d'euros d'aides dont près de la moitié des financements concerne l'amélioration de l'assainissement. 17,5 millions d'euros ont été affectés à des opérations de restauration des milieux aquatiques ce qui traduit le bon niveau de réalisation des contrats territoriaux en cours.

Deux nouveaux contrats ont été validés en 2018 sous maîtrise d'ouvrage de Cap Atlantique au nord de l'estuaire de la Loire, et de l'agglomération de Pornic au sud. Pour ce dernier, des travaux ambitieux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du canal de Haute Perche ont démarré sur le ruisseau du Pin, pour recréer les méandres naturels du cours d'eau. Sur les 3,1 millions d'euros d'actions programmées, plus d'un million concerne la restauration de la morphologie du lit mineur et de la continuité écologique.

La délégation a également été mobilisée pour contribuer à la préparation du 11^e programme et informer nos partenaires des grandes étapes de construction du programme et des orientations stratégiques prises par les instances de bassin. La délégation a par ailleurs préparé les travaux de la commission Littoral du comité de bassin qui a poursuivi sa réflexion sur cet enjeu transversal en proposant des critères de sélectivité en matière d'assainissement vis-à-vis des enjeux de restauration de la

qualité microbiologique.

2018, c'est aussi une mobilisation sans précédent des acteurs de l'eau des Pays de la Loire, pour élaborer une stratégie régionale de reconquête de la qualité de l'eau à laquelle la délégation a fortement contribué.

Le séminaire des services de l'Etat et ses opérateurs a été le «top départ» de l'élaboration de la stratégie de l'Etat 2019 et 2021 adoptée fin 2018.

La première conférence ligérienne de l'eau s'est tenue en mai. Elle se veut un lieu d'informations et d'échanges pour renforcer la dynamique autour des enjeux de reconquête du bon état, rechercher des solutions partagées, mobiliser et co-construire autour de projets régionaux.

La Région a d'ailleurs initié un projet LIFE intégré revers'eau 2020-2027, outil au service de la stratégie avec la mobilisation de fonds européens. Un premier appel à projets a permis d'identifier une vingtaine d'actions territorialisées.



En Armorique

—→ La délégation Armorique intervient sur les quatre départements de la région Bretagne et les 20 Sage inscrits dans le bassin Loire-Bretagne. Elle anime la commission territoriale Vilaine et côtiers bretons du comité de bassin.

PAROLE À...

Jean Placines,

Directeur de la délégation Armorique
(qui succède à Sylvie Detoc en 2018)



La dynamique lancée par la révision du 10^e programme en 2016 se poursuit en 2018, avec une activité très soutenue pour la délégation Armorique. Pour sa deuxième année de fonctionnement avec un territoire étendu et une équipe renforcée, la délégation a instruit près de 2 100 dossiers d'aides et alloué plus de 93 millions d'euros de subventions. Et ce, dans un contexte en mutation, où l'agence de l'eau s'adapte aux mouvements de recomposition des maîtrises d'ouvrage, notamment pour la GEMAPI, autour des établissements public de coopération intercommunale - EPCI. 2018, c'est aussi la deuxième année du second plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes. L'approbation des derniers des huit contrats territoriaux des collectivités prolongent et lancent de nouvelles actions de réduction des flux d'azote aux exutoires des baies à ulves.



Une importante campagne de sensibilisation aux économies d'eau a été menée, en partenariat avec l'association des îles du Ponant, auprès des visiteurs et hébergeurs sur la douzaine d'îles bretonnes.

Les travaux sur les systèmes d'assainissement prioritaires, stations ou réseaux d'assainissement, se poursuivent avec 64 dossiers d'aides (18,2 millions d'euros de subventions cumulées) qui participent de la protection des usages de baignade, conchyliculture et pêche à pied et de la restauration des cours d'eau déclassés. La poursuite de l'élaboration des profils conchylicoles sur les territoires de Sage concernés, démarche qui s'avère assez complexe à mettre en place (étude, gouvernance, travaux) et qui requiert des investissements humains et financiers proportionnés.

2018 a également vu la montée en puissance des opérations de protection des captages et de sécurisation d'alimentation en eau potable du Finistère, démarrées tardivement, après un schéma départemental adopté seulement en 2014.

Cette année a été la dernière année de contractualisation de 23 contrats territoriaux pendant laquelle s'est mené pour chacun un exercice de bilan évaluation des actions menées. Dans le même domaine, lancement de la troisième enquête statistique régionale sur les pratiques agricoles dans les contrats territoriaux en collaboration avec le service statistique de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - DRAAF. Enfin, de nouveaux chantiers se sont déployés, comme les études de transferts de compétence, la gestion des dossiers du deuxième appel à projets Ecophyto ciblé sur les activités légumières et les adhérents des groupes 30 000 et réseau Dephy, et enfin la gestion des dossiers du second appel à initiatives sur la biodiversité. Avec ces derniers projets, la délégation a pu rencontrer des interlocuteurs nouveaux (gestionnaires d'espaces naturels, fédérations de chasse, etc.) et des thématiques peu développées jusqu'alors, préparant ainsi le 11^e programme.



LES MOYENS
D'ACTION

REPÈRES 2018

> l'agence émet
359 millions d'euros
de redevances au titre
de l'activité 2017.

> en février 2018, l'agence
interroge 30 442 utilisateurs ;
23 752 sont effectivement
redevables, ils étaient 24 371
en 2016.

Les redevances

—> Les aides qu'apporte l'agence de l'eau sont financées par les redevances acquittées par les différents utilisateurs de l'eau. Les redevances sont établies en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

Actuellement, les compétences eau et assainissement sont majoritairement gérées au niveau communal.

A terme, la mise en œuvre de la loi NOTRe va durablement changer le visage des collectivités territoriales avec le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à des établissements de coopération intercommunale (EPCI) au plus tard en 2026.

— Les redevances pour pollution et collecte domestiques

La redevance pour pollution est payée par les abonnés au service de distribution d'eau potable. Elle est perçue auprès de l'exploitant des services de distribution d'eau et concerne toutes les communes du bassin. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte ne concerne que les abonnés raccordés à un réseau collectif d'assainissement. Les taux de ces redevances sont fixés par le conseil d'administration de l'agence après avis conforme du comité de bassin.

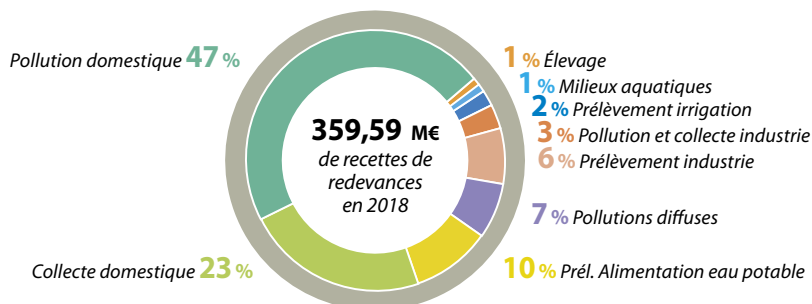
La redevance relative à l'année d'activité 2017 a été traitée au cours de l'exercice 2018.

L'ÉVOLUTION DU TAUX DE LA REDEVANCE DEPUIS 2011 (EN EURO PAR M³D'EAU POTABLE)

	Pollution		Modernisation des réseaux de collecte
	Zone non majorée	Zone majorée	Une seule zone
2011	0,24	0,31	0,19
2012	0,25	0,32	0,20
2013	0,24	0,31	0,19
2014	0,24	0,31	0,19
2015	0,24	0,31	0,19
2016	0,23	0,30	0,18
2017	0,23	0,30	0,18

Fin 2012, le comité de bassin a décidé de diminuer d'un centime par m³ d'eau les taux de redevances pour pollution de l'eau et modernisation des réseaux de collecte. En octobre 2015, il a décidé une nouvelle baisse d'un centime par m³ d'eau pour ces deux redevances à compter de 2016.

RÉPARTITION DES 359,59 MILLIONS D'EUROS DE RECETTES DE REDEVANCES EN 2018



— Les redevances pour pollution et collecte des industries

966 industriels du bassin Loire-Bretagne sont soumis à la redevance pour pollution non domestique (baisse de 3 % par rapport à l'année précédente). La redevance est proportionnelle aux rejets annuels de dix éléments constitutifs de la pollution dans le milieu naturel lorsqu'ils sont supérieurs à un seuil fixé par la loi. Avant la prise en compte de toute élimination de la pollution par les systèmes d'épuration industriels ou collectifs, le montant de la redevance pollution dite « produite » est de 36,5 millions d'euros pour l'année d'activité 2017, soit une baisse de 2,6 millions d'euros par rapport à l'année d'activité 2016.

Cette baisse de la pollution produite s'explique par la mise en place d'un suivi régulier des rejets par certains établissements pollueurs du bassin, qui conduit à prendre en compte directement la quantité de pollution rejetée.

Lorsque les établissements industriels sont raccordés à un réseau collectif d'assainissement, ils acquittent également une redevance pour modernisation des réseaux de collecte. 551 établissements sur 1 758 raccordés à une station collective l'acquittent en 2018 pour un montant de 2,6 millions d'euros.

— 5 564 éleveurs redevables en Loire-Bretagne



Les éleveurs paient une redevance proportionnelle au cheptel si le nombre d'unités gros bétail (UGB) ramené à l'hectare de surface agricole utile est supérieur à 1,4. Le taux de la redevance est fixé par la loi à 3 euros par UGB. L'agence de l'eau Loire-Bretagne traite cette redevance pour le compte des six agences. Le bassin Loire-Bretagne compte en effet 5 564 des 8 150 éleveurs redevables en 2018, soit près de 70 %. Les éleveurs de Loire-Bretagne acquittent 2,6 millions d'euros de redevances.

— La redevance pour pollutions diffuses

Elle est auprès des distributeurs de produits phytosanitaires qui en répercutent le coût sur le prix des produits vendus aux exploitants agricoles, aux collectivités et aux particuliers. Au titre de la redevance 2017 calculée en 2018, 1 535 déclarations ont été traitées soit 4 % de moins qu'en 2016, et le nombre de redevables s'élève à 901, en baisse de 18,7 % par rapport à 2016, pour un montant de redevance de 34 millions d'euros.

ÉCLAIRAGE

Gagnez du temps, télédeclarez, payez en ligne !

94 % des contribuables déclarent leur activité en ligne. Le portail national de télédéclaration est ouvert chaque année en janvier et jusqu'au 31 mars. Un service gratuit disponible 24h/24 et 7j/7. Les formulaires sont pré-remplis et sécurisés. Le portail est accessible à partir des sites <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, ou www.lesagencesdeleau.fr (rubrique « Redevances : déclarez en ligne »). Depuis 2016, les industriels et les agriculteurs peuvent opter pour le paiement en ligne.



© ADVISA - les agences de l'eau / diaphanics.fr



PAROLE À...

David Jullien, directeur des redevances

Redevances au 11^e programme & la « démat' »

« Deux temps forts ont marqué l'activité de la direction des redevances en 2018. Tout d'abord, la construction du volet « redevances » du 11^e programme d'intervention dans un cadre budgétaire qui plafonne le montant des redevances perçues. Les redevances étant

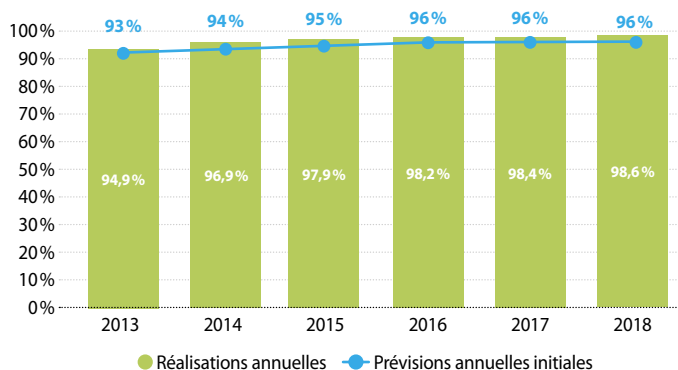
perçues à terme échu, les évolutions décidées par les instances de bassin, qui conduisent notamment à diminuer la pression fiscale au bénéfice des usagers domestiques et assimilés, ne produiront leur plein effet qu'à compter de l'exercice 2020.

Puis, la poursuite de la mutation numérique avec la dématérialisation des déclarations de redevances étendue à l'ensemble des redevables.

En 2018, 94 % des redevables ont utilisé le portail national Téléservices pour déclarer leurs éléments d'activité. Ils étaient 38 % en 2016 et 73 % en 2017. Cette progression témoigne de la réussite de l'objectif. »



NOMBRE DE POINTS DE PRÉLÈVEMENT ÉQUIPÉS D'INSTRUMENTS DE MESURE (DIRECT OU INDIRECT) / NOMBRE TOTAL DE POINTS DE PRÉLÈVEMENT CONNUS



— Les redevances pour prélèvement d'eau

Pour l'eau potable

Elle est due par les services de production d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle s'élève à 34,7 millions d'euros pour 977 millions de m³ prélevés en 2017.

Les prélèvements industriels

Ils donnent lieu à perception d'une redevance lorsqu'ils sont supérieurs à 7 000 m³ par an. On distingue les prélèvements réalisés pour :

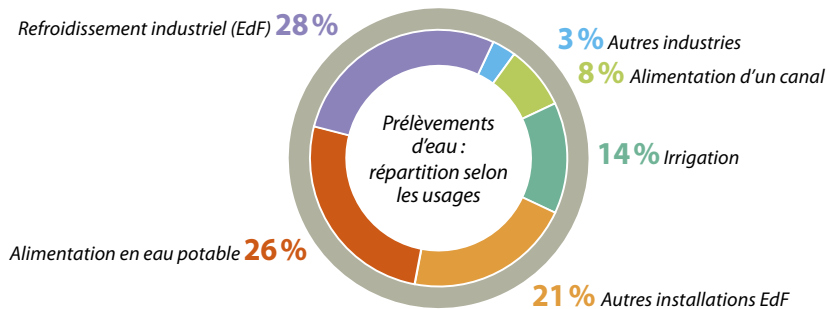
Redevables	Volumes prélevés (en millions de m ³)	Montant de la redevance (en millions d'euros)
Le refroidissement industriel (centrale de production EdF de Cordemais en Loire-Atlantique)	1 018	2,3
Autres installations EdF	767,7	18,8
Les autres industries	127,8	3,1

Les prélèvements pour l'irrigation

Ils s'élèvent pour l'activité 2017 à 526,8 millions de m³. La redevance est de 6,9 millions d'euros.

En 2017, les prélèvements d'eau représentent 3,75 milliards de m³ et se répartissent selon les usages suivants :

RÉPARTITION SELON LES USAGES DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU



SUR LA TOILE

> <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>

Redevable ou non, chacun peut accéder à l'information en ligne à la réglementation et la gestion des redevances, aux modes de calcul, sites de télédéclaration, ou bien rechercher les taux de redevance de sa commune.

— Prélèvements hydroélectriques, obstacle

La redevance de prélèvement pour l'hydroélectricité, proportionnelle au volume d'eau turbiné et à la hauteur de chute, s'élève à 0,471 million d'euros. Elle est en majeure partie acquittée par EDF. Par rapport à la redevance de l'activité 2016, l'écart est de -27,6 %. Il s'explique par la hausse du taux, qui passe de 0,677 euro en 2016 à 0,738 euro en 2017 (+9 %) mais une baisse de l'assiette (-33,6 %) suite aux faibles précipitations du printemps 2017.

La redevance pour obstacle sur les cours d'eau est due lorsque la dénivelée est supérieure à 5 m et pour les cours d'eau dont le débit moyen est supérieur à 0,3 m³ par seconde. Le montant de la redevance émise au titre de l'activité 2017 s'élève à 27 086 euros.

— La redevance pour protection du milieu aquatique

Les fédérations de pêche versent à l'agence de l'eau une redevance proportionnelle au nombre de cartes de pêche vendues. Le montant de la redevance émise par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour le compte des six agences de l'eau au titre de l'activité 2017, s'élève à 2,298 millions d'euros et concerne 38 contribuables. On enregistre une baisse de -1,7 % par rapport à l'activité 2016.

— Les contrôles de déclarations de redevances

Le programme de contrôle des déclarations de redevances lancé en 2018 concerne 266 redevables au titre des années d'activité 2016 et 2017. Au cours de l'année, l'agence notifie 211 rapports des contrôles effectués en 2016 et 2017. Au total, les rectifications du montant des redevances s'élèvent à 612 794 euros en faveur de l'agence de l'eau.



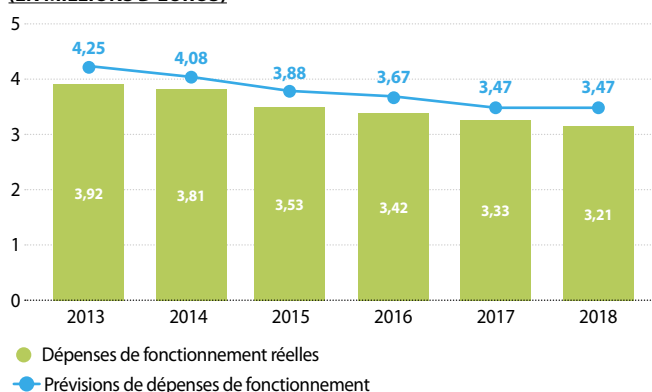
La réalisation du budget 2018

→ L'agence de l'eau a versé plus de 284 millions d'euros d'aides aux collectivités et acteurs du bassin. Elle contribue pour 56 millions d'euros au budget de l'Agence Française pour la Biodiversité, de l'ONCFS et au plan national Écophyto et pour 32 millions d'euros au budget général de l'État.

Pour l'année 2018, le niveau d'engagement des aides a été freiné par l'atteinte du plafond du 10^e programme. Le budget initial a fait l'objet de deux budgets rectificatifs pour élever le plafond d'engagement des interventions de 32 millions d'euros.

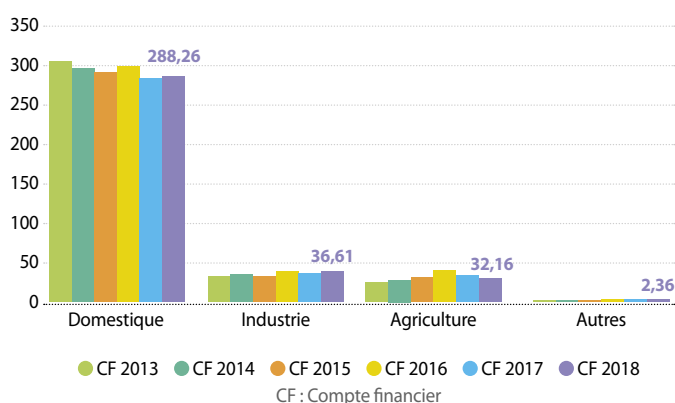
Les dépenses de fonctionnement « sous contrainte » sont maîtrisées et en net recul de 21 % par rapport à 2014. Les dépenses de personnel sont en baisse et représentent 23,03 millions d'euros.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ENCADRÉES (EN MILLIONS D'EUROS)



Les recettes totales encaissées s'élèvent à près de 389 millions d'euros en 2018 (357,28 millions d'euros de redevances, 29,87 millions d'euros de remboursements d'avances et 1,5 million d'euros de recettes propres). Le montant total des redevances émises, avec plus de 359 millions d'euros, est très stable par rapport à l'année 2017.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS PAR GRANDES CATÉGORIES DE REDEVANCES (EN MILLIONS D'EUROS)



REPÈRES 2018

> Les recettes totales en encaissement s'élèvent à près de **389 millions d'euros**.

> Les dépenses s'élèvent à plus de **416 millions d'euros**.

> **400 millions d'euros** sont engagés sous forme d'aide aux actions pour l'eau.

> **88 millions d'euros** sont reversés au budget général de l'État, à l'agence française pour la biodiversité (AFB) et à l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

— 356 contrôles de conformité des aides

L'agence de l'eau engage 356 contrôles pour vérifier si l'ouvrage réalisé est conforme au projet qu'elle a accepté de financer. Cet échantillon représente 15 % des dossiers soldés sur chaque ligne du programme concernée.

NOMBRE DE DOSSIERS	356
Station d'épuration	72
Réseau collectivités	72
Pollution industrielle	36
Pollution agricole	3
Gestion de la ressource	36
Protection de la ressource	15
Milieux aquatiques	103
Eau potable	19

→ 193 contrôles (54 %) concluent à la conformité des opérations,

→ 10 donnent lieu à une mise en demeure

→ 153 sont en cours de réalisation.

Quatre demandes de remboursement ont été effectuées pour un montant de 9 431 euros. 17 opérations pour lesquelles les contrôles montraient des insuffisances deviennent conformes en 2017 à la suite des réponses apportées aux demandes de l'agence de l'eau. —

LES PAIEMENTS EN 2018

	en millions d'euros	en %
LUTTE CONTRE LA POLLUTION		
Collectivités	134	32
Industries	18	4
Agriculture	11	3
Élimination des déchets	3	1
Assistance technique	4	1
Total lutte contre la pollution	170	41
GESTION DES MILIEUX		
Gestion quantitative de la ressource	20	5
Protection de la ressource	5	1
Restauration des milieux aquatiques	44	11
Eau potable	21	5
Planification et gestion	14	3
Total gestion des milieux	104**	25
CONDUITE ET DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES		
Études générales	1	0
Connaissance environnementale	13	3
Action internationale	3	1
Information, communication	2	1
Total conduite et développement des politiques	19	5
DÉPENSES COURANTES ET AUTRES DÉPENSES		
Dépenses liées aux interventions et aux redevances	4	1
Fonctionnement hors amortissements, charges de régularisation	6	2
Dépenses de personnel	23	6
Investissements	2	1
Total dépenses courantes et autres dépenses	36**	9
FONDS DE CONCOURS		
Participation aux budgets de l'AFB, de l'ONCFS et de l'EPMP*	45	11
Redevance pollution diffuse reversée pour Écophyto	10	2
Prélèvement au profit du budget général de l'État	32	8
Total fonds de concours	87	21
TOTAL DES PAIEMENTS	416	100 %

*Agence Française pour la Biodiversité et Établissement public du Marais poitevin

** Arrondis



PAROLE À...

Sophie Croiset,

cheffe du service finances

Des frais de fonctionnement en baisse constante

« 2018 a permis de réduire encore les dépenses de fonctionnement pour atteindre un niveau de -21% par rapport au budget initial de 2014.

Elles devaient respecter un objectif de réduction de 15 % entre 2014 et 2017.

Le contrat est donc largement rempli... »

Les ressources humaines

—→ Au 31 décembre 2018, l'agence comptait 305 agents permanents. 58 % de femmes exercent au sein de l'agence. 15 d'entre elles occupent des postes d'encadrement (deux de moins qu'en 2017). Elles représentent 41 % de l'encadrement supérieur fin 2018.

En 2018, l'agence de l'eau accueille 10 stagiaires et 9 apprentis. Les diplômés majoritairement préparés sont de niveau Bac +5 et Bac +3.

Elle emploie directement 19 personnes possédant la reconnaissance de travailleur handicapé. Ce chiffre représente 6,57 % de l'effectif et dépasse la cible réglementaire de 6 %.

— 91 % des agents ont bénéficié d'une formation

Le nombre de bénéficiaires de formation en 2018 est en baisse (277 au lieu de 312) représentant près de 91 % de l'effectif (99 % en 2017).

Les formations liées aux axes collectifs de formation représentent près des 2/3 des dépenses. 4 % des dépenses ont été consacrées à l'accompagnement des projets professionnels.

43 agents ont suivi les formations de préparation aux concours.

L'agence est engagée dans la démarche de mutualisation avec 69 journées de formation réalisées auprès des plateformes régionales des ressources humaines (PFRH) et les centres de valorisation des ressources humaines (CVRH). —



ÉCLAIRAGE

Les personnels de l'agence

- 305 agents permanents au 31/12/18
- 12 agents en CDD au 31/12/18
- effectif moyen permanent : 302,04 équivalents temps plein travaillés (ETPT)
- 300,10 équivalents temps plein (ETP)
- baisse de 4,76 ETP depuis 2017
- 58 % de l'effectif est féminin
- l'âge moyen est de 48,5 ans
- Stabilité de l'ancienneté moyenne à 15 ans
- 22 % des agents travaillent à temps partiel
- 22 agents sont des fonctionnaires
- 74 % des agents occupent des postes à haut niveau de qualification : catégories A, 1 bis, 1 et 2.



PAROLE À...

Marie-Claude Plantade, chargée de mission recrutement mobilité, référente handicap

Handicap : ne pas seulement répondre à un objectif

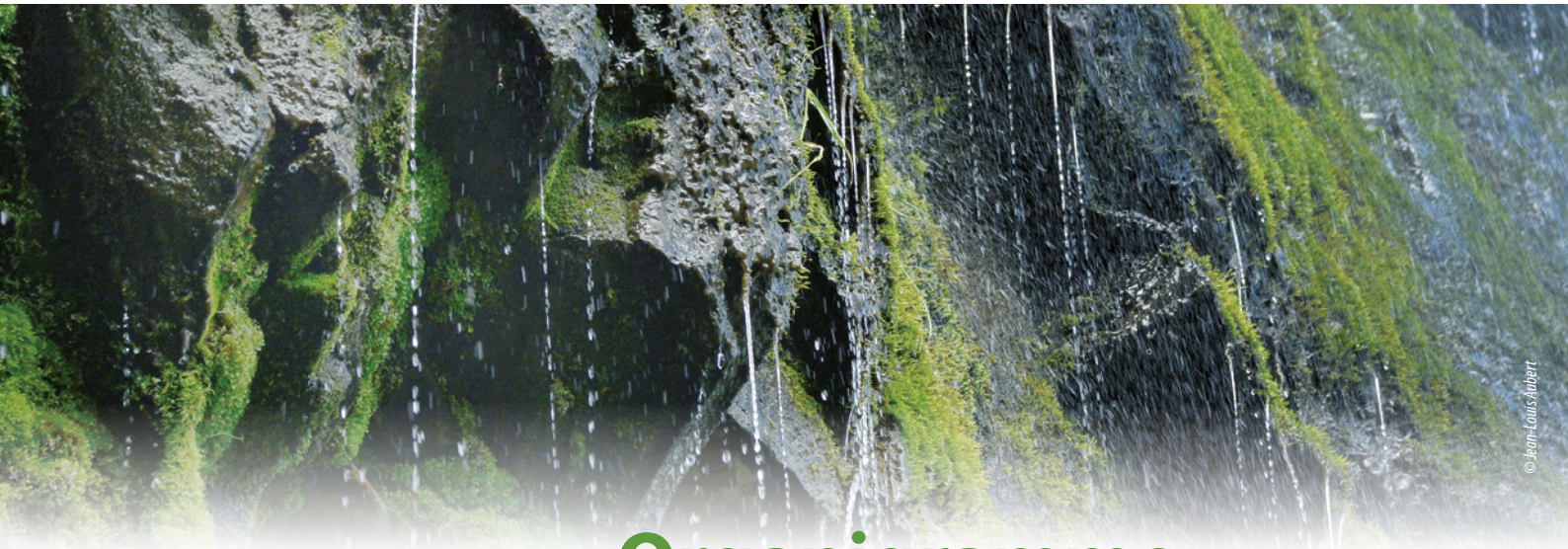
« Un groupe Handicap composé d'agents volontaires s'est mis en place. Chaque année, il propose des actions de sensibilisation lors de la « Semaine européenne pour l'emploi de travailleurs handicapés ». Ainsi le personnel est sensibilisé. Depuis la loi du 10 juillet 1987, les entreprises de 20 salariés et plus ont

l'obligation de compter un minimum de 6 % de personnes handicapées dans leurs effectifs. Pour l'agence de l'eau, le taux d'emploi de travailleurs handicapés a augmenté progressivement pour atteindre 6,57 % en 2018. 19 personnes avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé RQTH - comptent parmi le personnel de l'agence. L'agence de l'eau fait aussi appel au secteur protégé et adapté, qui emploie des travailleurs

handicapés (entretien des espaces verts, achat de fournitures...). Concernant l'accessibilité des bâtiments de l'agence, un diagnostic a permis d'élaborer un plan d'action pour améliorer le taux d'accessibilité aux personnes handicapées. L'agence s'est dotée dernièrement de sites internet et de pratiques jugés exemplaires en termes d'accessibilité par les experts. »

SUR LA TOILE

> Consulter les offres d'emploi et de stage sur www.profileau.fr, le portail des emplois des agences de l'eau

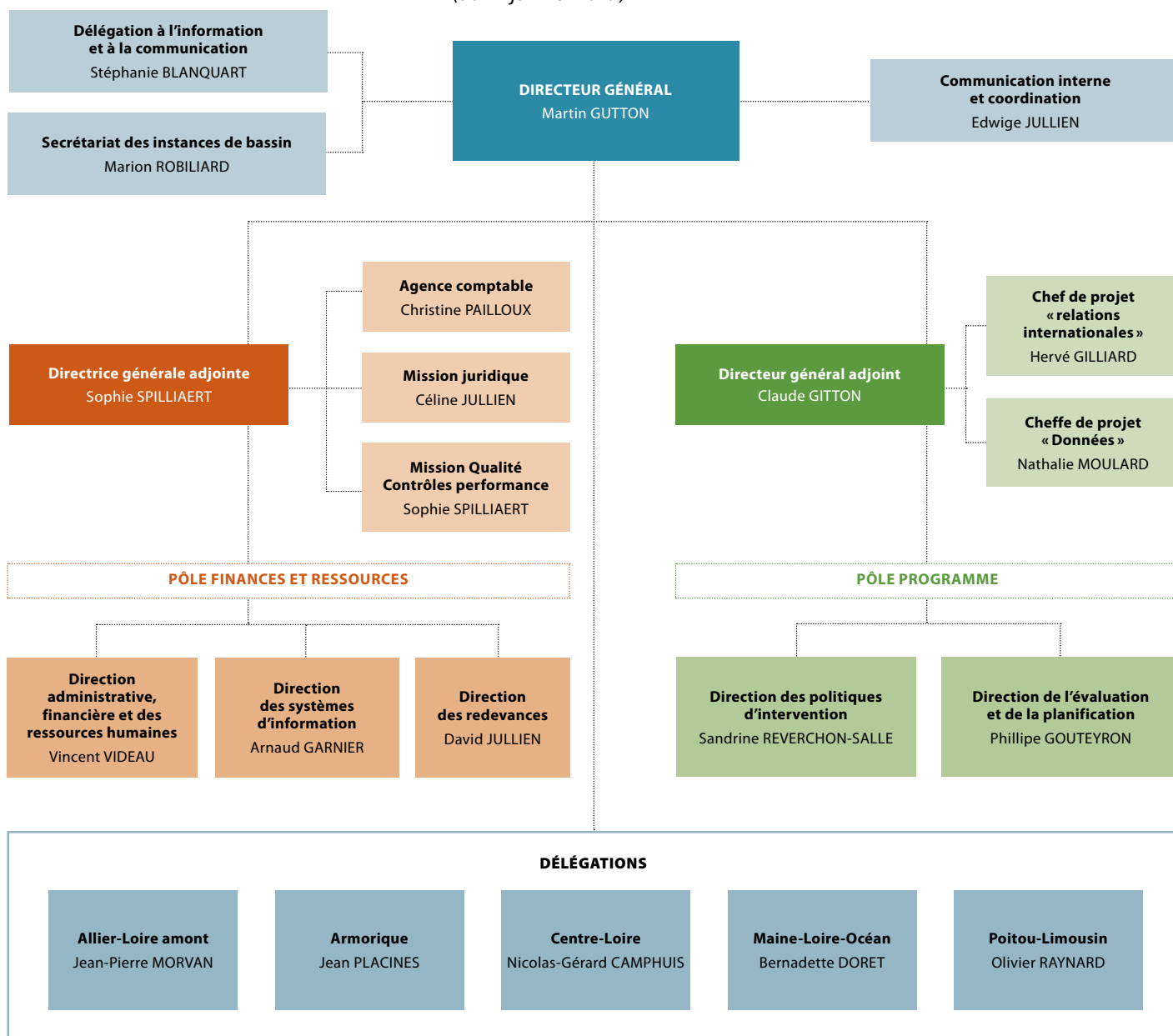


© Jean-Louis Hubert

Organigramme

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

(au 1^{er} janvier 2019)





Édition : agence de l'eau Loire-Bretagne, Délégation à l'information et à la communication - DTP 667

Photos de couverture : Adobe Stock © Petr Bonek

Crédit iconographie : J.-L. Aubert, E. Bouju, E. Jullien, J. Puyo, C. Brochier, M. Gutton, diaphonics.fr, mazedia.fr,
Laurent Mignaux / Thierry Degen / Arnaud Bouissou pour Terra (<https://terra.developpement-durable.gouv.fr>) - ADVISA - les agences de l'eau, AERMC

Rédaction : les agents des directions et délégations de l'agence, C. Brochier & C. Limasset

Réalisation et Coordination : C. Brochier - Impression : Groupe Jouve

Basée sur une conception graphique d'Efil 02 47 47 03 20 / www.efil.fr

Imprimeur labellisé Imprim'vert (charte pour la réduction de l'impact environnemental, la traçabilité et le traitement des déchets)
et certifié PEFC™ sous licence 10-31-1316 (garantie d'une gestion durable des ressources forestières).

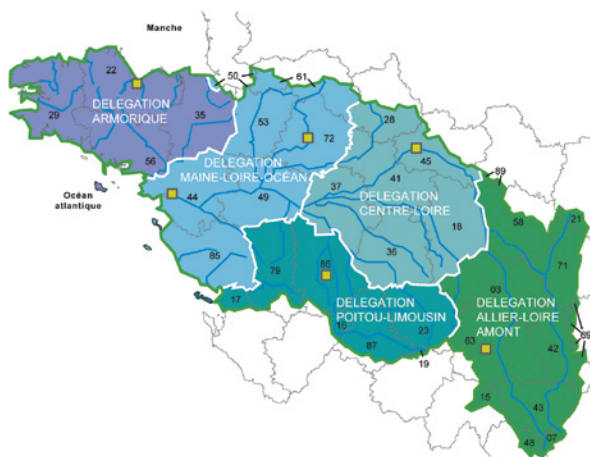
Date d'achèvement du tirage : mai 2019 - ISBN 978-2-916869-83-4 - dépôt légal : juin 2019

L'agence de l'eau est un établissement public de l'État. Elle a pour mission de contribuer à restaurer et préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne. Pour cela, elle apporte aux élus et aux usagers de l'eau, en collaboration avec les services de l'État, une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente. Ses recettes proviennent exclusivement des redevances acquittées par les usagers de l'eau et définies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Aides et redevances sont arrêtées dans le cadre d'un programme pluriannuel approuvé par le comité de bassin. 2018 était la dernière année de mise en œuvre du 10^e programme d'intervention. De 2019 à 2024, l'agence de l'eau met en œuvre le 11^e programme et contribue aux objectifs définis dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage du bassin Loire-Bretagne.

Le comité de bassin est composé de 190 membres qui représentent toutes les catégories d'acteurs de l'eau, élus des collectivités, usagers économiques et associations, services de l'État. Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère et à la baie de l'Aiguillon, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Au 31 décembre 2018, il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Nous contacter



Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. 02 38 51 73 73 - Fax 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armorique

(départ. 22, 29, 35, 56)
Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02 96 33 62 45 - Fax 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

Site de Nantes (départ. 44, 49, 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. 02 40 73 06 00 - Fax 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Site du Mans (départ. 49, 50, 53, 61, 72)

17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. 02 43 86 96 18 - Fax 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

(départ. 18, 28, 36, 37, 41, 45)
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. 02 38 51 73 73 - Fax 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

(départ. 16, 17, 19, 23, 79, 86, 87)
7 rue de la Goélette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. 05 49 38 09 82 - Fax 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

(départ. 03, 07, 15, 21, 42, 43, 48, 58, 63, 69, 71, 89)
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. 04 73 17 07 10 - Fax 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



agence.eau-loire-bretagne.fr